
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dixième séance – Mardi 15 septembre 2009, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Sandrine Burger, Maria Casares, MM. Guy Dossan, Alpha Dramé, M^{me} Silvia Machado, M. Vincent Maître, M^{me} Annina Pfund et M. Olivier Tauxe.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani, maire, M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, MM. Manuel Tornare, Patrice Mugny et Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 4 septembre 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 septembre et mercredi 16 septembre 2009, à 17 h et 20 h 30, et pour samedi 3 octobre 2009, à 8 h et 10 h 15.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation
concernant la baisse d'impôts

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Résolution du 15 septembre 2009 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Edgar Bordier, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Adrien Genecand, Salvatore Vitanza, M^{mes} Anne-Marie Gisler, Patricia Richard, Fabienne Aubry Conne, MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Jean-Marc Froidevaux, Georges Queloz, Jean Sanchez, Armand Schweingruber, M^{mes} Renate Cornu, Linda de Coulon, Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre, Robert Pattaroni, M^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez: «Le Conseil municipal rappelle à l'ordre le Conseil administratif dans le cadre de la votation cantonale du 27 septembre 2009» (R-123)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- qu'une majorité relative du Conseil administratif a décidé de déposer une prise de position dans le cadre de la votation cantonale du 27 septembre 2009 sur la baisse d'impôts;
- que cette prise de position porte la dénomination «Ville de Genève» et serait donc censée représenter l'ensemble des habitants de la commune;
- que des hauts fonctionnaires ont signé cette prise de position de manière publique, reléguant ainsi au second plan le devoir de réserve propre à leur fonction;

¹ Annoncée, 709. Motion d'ordre, 1080.

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

- que le magazine *Vivre à Genève* a été remplacé par une propagande politique financée par l'argent du contribuable;
- que le Conseil municipal n'a pas été consulté par le Conseil administratif;
- que le Conseil administratif ne peut engager la commune que pour des affaires courantes (travaux, etc.), à l'exclusion d'une prise de position politique dans le cadre d'une votation cantonale,

le Conseil municipal:

- déclare soutenir l'adoption de la nouvelle loi sur l'imposition des personnes physiques soumise à référendum le 27 septembre 2009;
- condamne toute prise de position du Conseil administratif au nom de la Ville de Genève lors d'une votation cantonale ou fédérale sans l'accord formel du Conseil municipal;
- condamne l'utilisation de fonctionnaires municipaux pour tout acte qui met en danger les principes de neutralité politique et d'impartialité figurant dans les statuts de la fonction publique;
- demande que la présente résolution soit placardée sur tous les espaces officiels et en première page du magazine *Vivre à Genève*.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, au nom du groupe libéral et plus largement de l'Entente municipale, je dirai que nous avons déposé cette résolution, car nous considérons que les agissements du Conseil administratif, ou en tout cas de sa majorité, vont bien au-delà de ses compétences. D'ailleurs, entre-temps, cela a été rappelé par le Tribunal administratif, ce qui confirme que notre démarche est juste.

Tout le monde sait qu'une votation populaire cantonale sur une baisse d'impôts aura lieu prochainement. A ce propos, un groupuscule de personnes a publié une lettre au nom de la Ville de Genève, pour prendre position contre cette baisse d'impôts. Or nous, conseillers municipaux de l'Entente et, plus largement, nous, Conseil municipal – j'invite les autres groupes à nous rejoindre – nous considérons qu'en démocratie il convient de respecter les institutions. En Ville de Genève, il y a deux institutions majeures: le Conseil administratif et le Conseil municipal, qui ont la même valeur démocratique, puisqu'elles sont toutes les deux élues par le peuple. Mais, pour le Conseil administratif, nous avons l'impression que le Conseil municipal est une simple chambre d'enregistrement, ce qui nous surprend d'autant plus que la vice-présidente du Conseil administratif est fraîchement issue du Conseil municipal! Cela nous choque et nous chagrine, considérant que le Conseil municipal est bien l'organe de contrôle du Conseil administratif, notamment à travers le vote du budget et des différents crédits qui nous sont soumis tout au long de l'année.

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

Dans le cas d'espèce, voilà donc un Conseil administratif qui a décidé qu'il représentait la Ville de Genève et qui, sans en parler au Conseil municipal, fait campagne sur une votation cantonale en investissant des fonds publics, un Conseil administratif qui a décidé que la séparation des pouvoirs avait peu d'importance... Cela, Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons pas l'admettre, car nous sommes ici dans une démocratie, dans la République et canton de Genève, et non pas à la cour du roi Henri VIII!

Cela étant, que demandons-nous avec cette résolution? D'abord, nous disons que, si une prise de position doit être publiée par la Ville de Genève, c'est son organe législatif qui peut le faire et qui est souverain, non pas pour faire campagne, puisque le Tribunal administratif a bien expliqué que la Ville n'était pas autorisée à faire campagne, mais pour donner un avis.

Nous demandons aussi que le Conseil administratif s'explique sur les dépenses inhérentes à cette prise de position, notamment à travers les 70 000 francs alloués au magazine *Vivre à Genève*. Pour corriger ce qui a été fait, nous demandons notamment que cette résolution soit placardée dans les espaces officiels et en première page du magazine *Vivre à Genève*.

Ensuite, nous condamnons une pratique que nous ne pouvons pas admettre dans une démocratie. Mesdames et Messieurs des rangs de la gauche qui avez toujours défendu la fonction publique, comment pouvez-vous supporter que des magistrats exercent une sorte de chantage à l'égard des fonctionnaires, en leur disant comment ils doivent voter, à travers une lettre envoyée à l'ensemble de la fonction publique? Ce n'est pas là la démocratie, c'est la loi de l'arbitraire! Je le répète, nous sommes une démocratie et non une monarchie, et cela est inacceptable.

Enfin, j'invite notamment le groupe des Verts à ne pas oublier ses engagements au niveau cantonal sur cette baisse d'impôts, à ne pas oublier que c'est ensemble, avec la droite majoritaire au Grand Conseil, que nous allons pouvoir donner un meilleur pouvoir d'achat aux familles dans ce canton.

Préconsultation

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs, nous avons accepté d'entrer en matière sur cette résolution, parce qu'il nous semble important de parler de tout. Ici, nous parlons donc de la prise de position du Conseil administratif qui, comme je l'ai déjà dit, m'a semblé maladroite. Le fait qu'il ait fait appel aux fonctionnaires de la Ville ne me semble pas être la meilleure des méthodes. Nous sommes tous très respectueux de la séparation des pouvoirs, en tout cas je l'espère, et j'aimerais qu'il en soit ainsi pour toutes les institutions qui résident

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation
concernant la baisse d'impôts

dans cette République. Or, si cette méthode vous choque, Mesdames et Messieurs, sachez que j'ai là entre les mains un courrier de M. Lamy, directeur de l'OMC, envoyé à tous les fonctionnaires internationaux leur demandant de s'inscrire au rôle pour pouvoir voter le changement d'affectation du parc Barton...

M. Alexandre Chevalier (L). C'est hors sujet!

M^{me} Salika Wenger. Non, Monsieur, ce n'est pas hors sujet, nous parlons bien de la même chose! Ou est-ce à dire que ce qui serait permis aux organisations internationales et à M. Lamy serait interdit au Conseil administratif? De grâce! Effectivement, nous ne sommes pas contents de la méthode, mais nous ne pouvons pas faire deux poids deux mesures; ce courrier est un courrier officiel envoyé aux fonctionnaires internationaux et, là, il y a une double transgression. D'une part, je pense que M. Lamy a outrepassé les droits dont il dispose et, d'autre part, qu'en est-il du respect des fonctionnaires internationaux?

La présidente. Madame Wenger, pouvez-vous, s'il vous plaît, revenir au sujet qui nous occupe?

M^{me} Salika Wenger. Nous sommes strictement dans le sujet, Madame la présidente... (*Protestations.*) Le sujet étant: de quelle manière les exécutifs doivent-ils s'adresser aux fonctionnaires? Je trouve normal qu'ils aient reçu une lettre d'information et moins normal qu'on les ait invités à voter telle ou telle position. Mais que le Conseil administratif ait décidé d'expliquer aux fonctionnaires à quelle sauce ils seraient mangés me semble à peu près légitime. Cela s'appelle de l'information, tout simplement.

Mesdames et Messieurs, vous ne pouvez pas reprocher au Conseil administratif d'avoir eu cette attitude à l'égard de la loi et de la baisse d'impôts que vous voulez faire voter absolument et, par ailleurs, trouver normal que votre petit camarade Lamy fasse la même chose avec la fonction publique internationale. Je regrette, ce n'est pas possible. Par conséquent, ou vous condamnez le tout, et je me réjouis de vous entendre sur ce que M. Lamy a fait. Ou vous admettez que, nonobstant un dérapage, une maladresse de la part du Conseil administratif, il était légitime d'informer la fonction publique et la population.

Car il est important de rappeler à la population que cette loi soumise au vote le 27 septembre impliquera une baisse des rentrées fiscales pour la Ville et qu'elle aura des conséquences sur la vie des citoyens. Il me semble normal que l'exécutif fasse son travail d'information, parce qu'il a aussi été élu pour cela.

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je constate qu'il y a confusion des rôles au niveau du Conseil administratif, bien sûr, mais aussi au niveau du Conseil municipal, puisque M^{me} Salika Wenger n'arrive pas à faire la différence entre un magistrat, quelqu'un qui est élu, et un directeur d'institution. Par rapport à l'intervention de M^{me} Wenger, j'aimerais rectifier certaines choses. Ce ne sont pas les deniers publics qui financent la campagne de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ce ne sont pas non plus des mots d'ordre qui ont été donnés: M. Lamy a simplement invité les fonctionnaires à aller voter.

Cela étant dit, dans cette affaire, l'attitude du Conseil administratif a épous-toufflé tout le monde: les journalistes en sont restés assis, ils n'ont pas compris, c'était la première fois qu'ils voyaient une chose pareille. Moi-même qui suis un haut fonctionnaire et qui travaille à l'Etat depuis 1973, je n'ai jamais vu une chose semblable. Je peux vous dire que je n'ai jamais subi aucun mot d'ordre ni aucune pression de la part du Conseil d'Etat. J'ai également été président de l'Union des cadres supérieurs de l'administration pendant un certain nombre d'années et jamais je n'ai subi de pression.

Là, le Conseil administratif a dépassé les bornes et je pense qu'il faut avoir le courage de le dénoncer et que nous puissions aussi dire halte! Lorsque la population élit des magistrats dans un exécutif, on les considère comme étant au-dessus des partis. Le militantisme dont ils font preuve est remarquable, mais ils doivent le faire à l'intérieur de leur parti: ils n'ont pas à le faire en tant que Conseil administratif. Un exécutif est là pour défendre l'intérêt commun de toute la population et il doit respecter les opinions des uns et des autres, ce qu'il n'a pas fait en l'occurrence.

Le Conseil administratif, ou certains conseillers administratifs – je sais que tout le monde n'est pas à mettre dans le même panier – sont coutumiers du fait. Vous vous souvenez des revendications de M. Pagani par rapport à l'OMC. Je veux bien qu'on prenne des banderoles, mais on les prend lorsqu'on est un syndicaliste ou un militant. En revanche, lorsque l'on a revêtu la toge du magistrat, cela exige une certaine dignité, et le Conseil administratif n'en a pas fait preuve. Or c'est aussi notre rôle à nous, conseillers municipaux, de dire halte, de dire que nous ne voulons pas que cela se reproduise.

Mesdames et Messieurs, si vous voulez continuer à accepter ce genre d'attitude, vous voterez ce soir en faveur du Conseil administratif et des méthodes qu'il utilise, mais nous, l'Entente, nous disons non. Cette résolution est un clignotant qui a pour but de dire attention, on ne peut pas continuer comme cela. Nous vous invitons à la voter pour donner un signe à la population et au Conseil administratif, qui a besoin d'être recadré. J'en suis fort désolé pour lui, mais le Tribunal administratif l'a fait, la presse l'a compris et le Conseil municipal ne peut pas rester les mains dans les poches face à des actions qui sont déplorables!

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, Voltaire disait: «Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais pour que vous puissiez le dire.» Ce soir, il faut constater que les partis de l'Entente sont bien loin du siècle des Lumières et c'est dommage, Mesdames et Messieurs, parce que Voltaire, Rousseau, d'Alembert et d'autres sont les pères de la démocratie. Ce soir, la démocratie a mal à cause de l'Entente. Le Conseil administratif représente la Ville tout comme notre assemblée délibérative – et non pas législative, Monsieur Chevalier – et, parce que le Conseil administratif représente la Ville, il a un programme politique et il a droit à avoir un discours politique. C'est cela, respecter la séparation des pouvoirs et rien d'autre. Par ailleurs, rien n'empêche le Conseil municipal, s'il le souhaite, de s'exprimer lui aussi. Jusqu'à maintenant, visiblement, il ne l'a pas souhaité, sauf dans cette assemblée...

J'en viens au musellement du Tribunal administratif, car c'est bien d'un musellement qu'il s'agit quand on exige d'une autorité politique exécutive qu'elle se taise. Moi, en bon vieux démocrate, fils, petit-fils et arrière petit-fils de démocrates, quand je constate qu'une autorité politique telle que le Conseil administratif est sommée de se taire, je me dis qu'il y a quelque chose de biaisé dans la République. Il est vrai que le Tribunal administratif justifie sa position par le fait que le problème posé ne touche pas spécifiquement la Ville de Genève. Mais, Mesdames et Messieurs, d'abord, le seul fait de recourir au Tribunal administratif de la part de deux illustres représentants du Parti libéral a quelque chose de cocasse, pour un parti qui défend la liberté d'expression et la responsabilité individuelle... (*Remarque.*) Monsieur Chevalier, je vous ai écouté avec un silence religieux, comme d'habitude, et j'aimerais que vous en fassiez autant...

Il est intéressant de lire que la Ville ne serait pas spécifiquement concernée par cette baisse des impôts, représentant 40 millions de francs, soit 5% du budget communal. Mesdames et Messieurs, quelle entreprise touchée à raison de 5% de son budget ne réagirait pas? Là aussi, je crois que vous vous êtes trompés.

Puis, il y a surtout la question fondamentale que personne ne pose, celle de l'autonomie des communes. Là, je suis encore plus surpris de constater que le Parti libéral épouse des thèses, j'allais dire bonapartistes, mais c'est inexact: elles sont napoléoniennes! Vous savez tout comme moi que Genève est le canton où les communes ont le moins de liberté et le moins d'indépendance. Or, ce que vous faites par votre démarche, c'est réduire encore la liberté des communes. Cela va à l'encontre même de l'esprit démocratique.

C'est d'autant plus grave que les communes à Genève sont coincées entre, d'une part, la loi sur l'administration des communes (LAC) qui, par exemple, empêche une commune d'avoir un budget déficitaire, et, d'autre part, une autorité cantonale extrêmement coercitive qui, pendant toutes ces dernières années,

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

a refillé des reports de charges à l'ensemble des communes. Pour la Ville de Genève, l'aide au Canton pour qu'il puisse réduire sa dette et présenter des comptes décents – encore que, avec 10 milliards de dette dans la charrette, on ne puisse pas parler de grande décence – s'est élevée à plus de 90 millions de francs!

C'est ainsi qu'à Genève la République agit avec ses communes. Et quand une commune ose dire qu'avec 40 millions de moins elle ne pourra pas assurer les mêmes prestations, qu'elle s'insurge et qu'elle dit la vérité, on veut l'en empêcher! Le Conseil administratif à aucun moment n'a menti, il n'a dit que la stricte vérité et, quand il dit la stricte vérité, on veut l'en empêcher! Mais où est-on, où est la démocratie? Mesdames et Messieurs, nous sommes choqués! (*Applaudissements.*)

M. Rémy Burri (R). Nous aussi, nous sommes choqués. Cette résolution ne veut pas museler le Conseil administratif. A lire les journaux ces derniers jours, il s'est muselé tout seul par son excès de zèle sur le sujet. Ici, nous voulons dénoncer l'excès de zèle et de moyens mis par l'exécutif contre cette votation populaire. L'engagement des deniers publics, le chantage fait auprès du personnel, les menaces directes de baisses de salaire, tout le monde a pu lire cela, et ce n'est pas normal.

Nous nous élevons contre cela et nous voulons que la majorité de notre délibératif puisse se prononcer, puisse confirmer qu'elle est pour cette baisse d'impôts, puisse condamner ces prises de position excessives et, tant qu'à faire, puisse utiliser les mêmes moyens que l'exécutif, qui a outrepassé ses droits en utilisant un support public destiné à l'information, mais qu'il a biaisé en l'utilisant comme support politique. C'est cela qui n'est pas normal. Nous ne contestons pas le droit de prendre position, l'exécutif en a certainement le droit, mais dans une mesure plus raisonnable. Voilà ce que nous voulons dénoncer par cette résolution.

M. Christian Lopez Quirland (S). Ce soir, nous pourrions débattre longtemps sur la répartition des pouvoirs, sur le fait de savoir qui est le plus démocratique... Quant à nous, groupe socialiste, nous assumons une responsabilité fondamentale dans un enjeu capital aujourd'hui pour Genève. Dans une période de crise économique où les besoins sociaux sont de plus en plus criants, où nos cousins écologistes disent qu'il faut développer les pistes cyclables, la qualité de la vie en ville, où nous avons tous le souci d'offrir une meilleure qualité de vie à nos aînés, aux jeunes sans emploi, nous voilà face à une proposition de baisse d'impôts qui aura indiscutablement des conséquences pour les citoyennes et les citoyens de notre ville, qu'on le veuille ou non.

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

Nous assumons donc la responsabilité d'être clairs envers les citoyennes, les citoyens, les fonctionnaires de la Ville, en leur expliquant quelles seront les conséquences. Je prends le pari – et je souhaite que ce soit protocolé – que, le jour du vote du budget municipal, l'Entente voudra faire des coupes budgétaires. En l'occurrence, nous sommes dans une situation complètement schizophrène, puisqu'en période de crise nous devrions avoir plus d'argent pour promouvoir l'économie, le social, pour maintenir la cohésion sociale.

Dernièrement, nous avons eu une discussion avec des responsables de l'Hospice général: ils nous ont dit qu'il y aurait une augmentation des demandes d'aides, des bénéficiaires de l'Hospice général. Nous connaissons les problèmes des jeunes au chômage, les problèmes sociaux mais également économiques. Il nous faut de l'argent pour soutenir nos entreprises, pour créer des pépinières d'emplois. Il nous faut de l'argent pour développer la qualité de vie. Nous disons donc aujourd'hui que la démarche du Conseil administratif est une démarche citoyenne, responsable, qui prend en compte les besoins sociaux, économiques et culturels. Nous l'assumons complètement et nous vous donnons rendez-vous le jour du budget.

M. Thierry Piguet (S). J'ai bien écouté tous les propos fort intéressants tenus jusqu'ici et je crois qu'on ne peut pas dissocier la forme, c'est-à-dire la résolution, et son pourquoi, c'est-à-dire le fond: la baisse d'impôts et les incidences qu'elle aura sur la population de la Ville de Genève, des communes et forcément du canton.

Madame la présidente, vous direz à M. Chevalier que j'ai écouté ses propos sur le respect des institutions. Le premier respect institutionnel est celui de l'Etat vis-à-vis des communes. Or l'Etat, avant de prendre une décision qui a autant d'incidences, ferait bien de consulter la commune Ville de Genève et de trouver des solutions qui ne mettent pas à mal ses finances. Mais il est vrai que vous défendez généralement des communes qui n'ont pas de problème, qui ont trois, quatre ou cinq budgets d'avance: ce ne sont pas ces communes-là qui dormiront mal et qui baisseront leurs prestations culturelles ou sociales. De toute façon, elles n'en ont pas, puisque, avec 25 centimes additionnels, ces communes se permettent d'utiliser la Ville comme oreiller culturel et social, pour les crèches et autre opéra!

Je parlerai maintenant de l'information qui a été donnée aux fonctionnaires. C'est la première chose qu'une entreprise fait quand elle doit dégraisser ou qu'elle est dans une situation de crise. Tous les jours, des entreprises annoncent à leurs employés qu'il y aura des licenciements économiques, ou qu'ils devront travailler plus pour un salaire moindre, avec l'espoir qu'à un moment donné l'économie reprendra. C'est exactement ce que fait l'employeur Ville de Genève en

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

avertissant les fonctionnaires que leur vote pourrait avoir des incidences sur la Ville, autant en matière d'infrastructures, de fonctionnement, de budget que de salaires. Il est responsable de la part d'un employeur d'informer ses employés.

J'ai aussi entendu M. Lathion – et c'est extraordinaire pour le démocrate que vous êtes, Monsieur Lathion – qui disait, en faisant la comparaison avec M. Lamy, qu'un magistrat est quelqu'un d'écu. Mais quelqu'un d'écu représente ceux qui l'ont élu et, en l'occurrence, c'est la population de la Ville... (*Remarque de M. Lathion.*) Mais vous comme nous, Monsieur Lathion! Arrêtez de vous mettre en avant, s'il vous plaît, je ne vous ai pas interrompu, ne m'interrompez pas!

Je trouve que les magistrats ont eu raison d'intervenir pour informer la population des effets catastrophiques que cette diminution allait engendrer. Je trouve responsable d'informer la population des effets du rabais d'impôts, qui aura quand même une incidence de 40 millions de francs sur le budget de la Ville, pour gouverner le plus sereinement possible.

Or le Tribunal administratif a muselé une commune politique qui est censée exercer ses droits et ses devoirs politiques, dont le premier est l'information. Il l'a fait sur recours de MM. les députés libéraux Renaud Gautier et Olivier Jornot. Cette censure libérale, on ne l'avait jamais vue. Généralement, les libéraux sont pour la libéralisation: il ne faut pas toucher aux entreprises, il faut plus d'ouverture, moins de règles, moins d'interdictions, mais quand cela ne leur convient pas, ils mettent des caudales et saisissent la justice! Je ne pense pas que MM. Gautier et Jornot, ou vous, Mesdames et Messieurs de l'Entente, subirez des pressions, puisque vous n'avez pas besoin de prestations sociales... (*Protestations.*) La fortune de ces gens leur permettra de bénéficier d'une baisse d'impôts et d'un bouclier fiscal. Là, je reprends votre dicton, Mesdames et Messieurs les libéraux: il n'y a pas de petit profit, donc autant en profiter, même si c'est sur le dos des autres...

A peu de chose près, la baisse d'impôts entraînera 400 millions de francs en moins pour l'Etat. Vous rendez-vous compte du fonctionnement de l'Etat actuellement? En tant qu'enseignant, je sais que c'est une catastrophe! Il faut que la population se rende compte qu'il y a 24 élèves par classe et qu'on nous annonce même des classes de 25 élèves! Cela devient ingérable. Les hôpitaux universitaires n'ont plus le personnel soignant nécessaire! Et voilà qu'on va encore baisser les impôts en pleine crise économique... (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs de l'Entente, nous devons vous donner des cours d'économie. Vous connaissez les incidences sur le budget de la Ville: si cette baisse est acceptée, il faudra trouver 40 millions de francs sur le fonctionnement, dans les prestations sociales, la culture, peut-être les crèches... Vous qui vouliez augmenter le nombre de places de crèche, Mesdames et Messieurs les radicaux, il faudra plutôt les diminuer,

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

parce qu'on ne pourra pas suivre votre programme, que j'ai lu avec attention, sans avoir l'argent pour! Il va falloir expliquer à la population comment vous comptez arriver à vos fins. Il y a là une logique politique qui m'échappe complètement. Enfin, s'agissant du transfert des charges, M. Deshusses en a déjà parlé et je n'y reviendrai pas.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voudrais m'adresser à la population: si demain elle vote ce rabais, entre la diminution des revenus cantonaux et les incidences sur la Ville, on ramassera les poubelles gratis! C'est le magistrat radical qui va être content – là, je regarde le chef du groupe radical – parce que, s'il y a une incidence de 40 millions de francs, le Parti socialiste sait ce qu'il fera: il les trouvera dans le département de votre magistrat, au DEUS! (*Exclamations.*) Et, comme j'ai lu votre canard aujourd'hui, je dirai qu'il faudra à Pierre Maudet beaucoup plus de poigne pour poutzer la ville tout seul, puisqu'il n'aura plus personne!

M. Alexis Barbey (L). J'ai l'impression qu'on oublie la base du débat, à savoir le fait que le Conseil administratif a demandé aux employés de la Ville de voter contre une loi cantonale visant une réduction de l'imposition des personnes physiques, en particulier grâce au *splitting*, qui abolit une inégalité de traitement et qui avantage les familles. Voilà pour le décor.

J'aimerais maintenant revenir à des questions un peu plus politiciennes. Je commencerai par reprendre les propos de M. Lopez Quirland, qui disait qu'il assumait le fait que le Conseil administratif écrive à l'ensemble de la fonction publique pour l'inciter à refuser cette loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP). Monsieur Lopez Quirland, quand vous dites cela – vous transmettez, Madame la présidente – vous assumez un énorme déficit politique, un déficit démocratique, en fonction de vos priorités politiques. Cela, c'est extrêmement grave. Auriez-vous dit la même chose si les libéraux avaient encouragé les fonctionnaires à voter la privatisation de l'aéroport, du Musée Rath ou autres? Je ne pense pas que vous auriez été d'accord que nous foulions aux pieds les droits démocratiques pour faire passer des intérêts politiques.

Ensuite, je remercie M^{me} Wenger et le groupe A gauche toute! qui montent au front avec autant de joie, car, comme M. Deshusses, je trouve toujours intéressant d'entendre les gens et de pouvoir discuter d'une problématique. C'est ainsi que les décisions collectives s'en trouvent renforcées. Je trouve donc réjouissante la prise de position de M^{me} Wenger. Mais cela ne veut pas dire pour autant que je l'approuve, et c'est là où j'en viens à décortiquer ce dont nous parlons.

D'abord, il y a les faits, le principal étant que le Conseil administratif, sous le couvert d'un courrier adressé à tous les employés de la Ville, profère deux mena-

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

ces: une contre la Ville et une contre les organismes subventionnés. Car ce ne sont pas seulement les employés de la Ville qui ont reçu un courrier leur disant que voter pour la LIPP diminuerait leur salaire pour les années à venir, mais c'est également tous les organismes subventionnés de la Ville. Cela fait donc passablement d'électeurs que le Conseil administratif essaie d'influencer.

Le fond de tout cela, c'est qu'on confond l'intérêt de Genève avec des propos électoralistes. La grande crainte du Conseil administratif est qu'on découvre qu'il puisse y avoir d'autres façons de gérer la Ville de Genève, qu'il peut y avoir des sources d'économie à l'intérieur de la Ville qui permettraient, avec moins de revenus, avec moins de ponctions fiscales, d'offrir les mêmes prestations. Sans aller très loin, la Ville de Zurich nous en donne un exemple, puisque les personnes physiques y paient deux fois moins d'impôts qu'à Genève, pour des prestations tout à fait comparables. Je défie quiconque ici de me prouver le contraire.

Dans ce dossier, l'intérêt de Genève s'oppose à des intérêts électoraux et je le déplore. Sur la forme, on peut se demander ce qui a amené le Conseil administratif à prendre la plume pour écrire à tous les salariés qui dépendent de lui. Mesdames et Messieurs, je vais vous le dire: le Conseil administratif commence à souffrir d'un mal qui est celui de plusieurs Conseils administratifs avant lui, c'est-à-dire qu'au bout d'un certain temps au pouvoir il se croit tout permis, y compris d'expliquer à des gens majeurs et vaccinés comment ils doivent voter! Là, je ne crois pas que nous puissions le laisser faire. C'était un essai pour voir, nous avons vu et nous ne voulons plus jamais voir cela.

J'aimerais ajouter quelques mots sur l'intérêt de Genève. L'intérêt de Genève n'est pas de maintenir la ponction fiscale à son niveau, d'avoir des revenus qui vont croissant année après année, comme on l'a vu aux comptes 2008, parce que cela entraîne une politique d'absence de choix. Il y a quelques années, lors de la baisse de la fiscalité de 12% au niveau cantonal, les revenus en francs de l'Etat ont augmenté d'une année à l'autre. En baissant le pourcentage que payaient les personnes, on a augmenté la somme totale à disposition du Canton.

Maintenant, certains ont reproché aux libéraux de sortir de leur doctrine de la responsabilité. Mais la responsabilité du Conseil administratif n'est pas d'influencer le vote des gens qui travaillent à la Ville: la responsabilité du Conseil administratif, et les libéraux luttent pour cela depuis très longtemps, c'est aussi de respecter son terrain de jeu. Or le terrain de jeu du Conseil administratif n'est pas la fiscalité cantonale, mais la gestion de la Ville de Genève, et il n'a pas à envoyer des lettres de recommandation à son personnel.

Cette lettre, qui refuse toutes visions fiscales différentes, constitue un véritable oreiller de paresse, sur lequel le Conseil administratif s'est prélassé lors de l'établissement de son dernier budget. Il a décidé qu'il n'y avait aucun moyen de faire des changements, des projections, des économies, aucun moyen de tenir

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation
concernant la baisse d'impôts

compte de cette future votation – dont l'issue ne fait pas de doute pour nous. Par conséquent, il n'a fait aucune proposition pour le budget 2010. A notre avis, c'est là une démission collective de la part du Conseil administratif qui est extrêmement grave.

Mesdames et Messieurs, lorsqu'on voit le Conseil administratif essayer d'influencer son personnel, on ne peut qu'arriver à la conclusion que les conseillers municipaux libéraux ont tirée depuis longtemps, à savoir que nous n'aurions jamais dû engager autant de personnel à la Ville de Genève!

M. Olivier Fiumelli (R). En premier lieu, j'aimerais recentrer le débat et rappeler qu'il ne s'agit pas ici de parler de baisse des impôts, mais bien d'adaptation de la fiscalité cantonale en introduisant plus de justice pour les couples mariés et les familles avec enfants. Le débat sur l'objet soumis à votation cantonale doit tourner là-dessus exclusivement. Il s'agit aussi de tenir compte, pour notre Canton, de la concurrence fiscale entre les cantons suisses, ce d'autant plus que la fiscalité genevoise est la plus élevée du pays.

La gauche se trompe donc complètement de débat ce soir, de même que le Conseil administratif. Mesdames et Messieurs, si vous estimez que les recettes fiscales de la Ville sont insuffisantes, assumez le fait de présenter une augmentation du centime additionnel et, là, nous aurons un vrai débat! Lorsque vous amèneriez ce débat sur la place publique, nous saurons vous rappeler que le centime additionnel, depuis 1996, soit depuis douze ans, a augmenté de 60% en Ville de Genève. Pendant ce temps, la population n'a augmenté que de 7%. Alors, quelqu'un peut-il raisonnablement prétendre qu'en Ville de Genève nous vivons mieux, 53% mieux? Non, c'est ridicule. Cela démontre bien que la seule manière de faire des économies à la Ville, pour éviter les gaspillages inutiles que nous dénonçons chaque année au budget, c'est de réduire la manne fiscale.

Par ailleurs, systématiquement, M. Lopez Quirland nous parle de l'augmentation des besoins sociaux en Ville de Genève. Je lui rappellerai quand même que l'aide sociale individuelle, l'Hospice général, toute la politique sociale individuelle dépend de l'Etat et non de la Ville. C'est à bien plaisir que la Ville a augmenté massivement ses budgets sociaux, dont nous et vous mettons d'ailleurs régulièrement l'efficacité en doute, je vous le rappelle. En réalité, l'impact des crises économiques sur l'augmentation des besoins sociaux ne devrait pas concerner la Ville, mais uniquement l'Etat.

Ensuite, pour répondre à M. Deshusses qui nous parle de Voltaire, de Rousseau, d'Alembert et d'autres, je préciserai qu'il ne s'agit pas ici de liberté d'expression, mais de dignité de nos institutions. Lorsque quatre individus,

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

conseillers administratifs, signent dans la brochure officielle cantonale, sous la liste des groupements et autres associations, une prise de position au nom de la Ville de Genève, nous pensons que la dignité de nos institutions est mise à mal. Je vous rappelle aussi que personne, même pas le Tribunal administratif, n'a interdit aux conseillers administratifs de prendre la parole individuellement, dans le cadre d'une interview, pour dire ce qu'ils pensaient. A ce sujet, M. Pagani, maire de la Ville, a signé un communiqué de presse au mois de juin et il n'a été attaqué juridiquement par personne; il a juste été attaqué politiquement par nous-mêmes.

S'agissant des propos de M^{me} Wenger, je relèverai que M^{me} Wenger est d'une mauvaise foi certaine. Je la remercie d'avoir évoqué la lettre de M. Lamy, mais je n'ai constaté dans cette lettre aucune menace. Par contre, dans la lettre du Conseil administratif adressée au personnel de la Ville, je lis notamment: «Au-delà de vos revenus personnels qui pourraient être affectés par la nouvelle loi...» Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire, quand on menace les employés d'atteinte à leurs revenus personnels, je vous le demande? Dans la lettre de M. Lamy, il s'agissait juste d'une information qui visait, de manière civique, à inciter les fonctionnaires internationaux à prendre part à cette votation. Il n'est pas conseillé dans cette lettre de voter oui ou non.

Nous avons également pris bonne note que le groupe socialiste allait s'attaquer aux dépenses du département de l'espace urbain et de la sécurité. En ce sens-là, M. Piguët réitère les menaces du Conseil administratif de s'en prendre au personnel, puisque dans le département de M. Maudet il n'y a quasiment que des dépenses de personnel. J'imagine que le personnel de la Voirie et du domaine public, ainsi que les agents de sécurité municipaux seront heureux de constater que le groupe socialiste les menace nommément de prendre des mesures... Je ne sais pas s'il s'agit de réduire le nombre de postes, de virer des gens ou autres...

Madame la présidente, je m'arrête là et je me permettrai de reprendre la parole plus tard.

(M^{me} Wenger demande la parole.)

La présidente. Madame Wenger, vous n'avez pas été mise en cause, M. Fiurelli vous a remerciée... *(Protestations.)* Bon, Madame Wenger, apparemment l'assemblée aimerait vous entendre, je vous donne donc la parole.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Merci, Madame la présidente. Pour l'orateur qui m'a précédée et qui prétend que j'ai exagéré, que je n'ai pas dit la vérité, je vais

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

citer exactement ce qui est écrit dans le courrier de M. Lamy. Vous verrez que je ne me suis pas trompée et que je n'ai pas interprété, car M. Lamy dit ceci: «En septembre, un référendum sera organisé dans la commune de Genève au sujet du reclassement du terrain entourant le Centre William Rappard. Ce reclassement est nécessaire pour permettre l'amorce de la construction du périmètre de sécurité...» Après quoi, il invite les fonctionnaires internationaux – j'ai l'impression qu'il s'agit de tous les fonctionnaires – à s'inscrire au rôle pour pouvoir voter. Pour moi, c'est à la limite... (*Protestations.*) En l'occurrence, ce n'est pas une lettre d'information qui serait arrivée il y a quatre mois ou qui ferait partie de leur contrat d'engagement. Comme par hasard, M. Lamy intervient en pleine votation, au moment où il fait sa propre pub dans *Le Temps*, où il prend des positions qu'il ne devrait pas prendre. Il sort de son devoir de réserve et en plus il envoie cette lettre!

Je suis tout à fait étonnée que, bizarrement, les défenseurs des diverses libertés que nous avons entendus éructer jusqu'ici ne soient pas aussi choqués que nous le sommes, moi et mon groupe.

Mesdames et Messieurs, ce courrier vous semble-t-il normal, sachant que si tous les fonctionnaires internationaux s'inscrivent au rôle – et nous savons qu'un certain nombre vivent sur notre territoire depuis plus de huit ans – cela pourrait faire basculer les votes selon les envies de M. Lamy? Ne vous semble-t-il pas que c'est un peu plus grave que le courrier envoyé aux fonctionnaires de la Ville pour leur indiquer comment ils seraient traités? Là, je ne comprends pas votre sens des valeurs et je ne sais pas ce que vous défendez. En tout cas, une chose est certaine, vous ne défendez ni Genève ni les Genevois!

M^{me} Martine Sumi (S). Hannah Arendt disait: «Niemand hat das Recht zu gehorchen.» Il ne faut pas obéir à n'importe quelle connerie; quand on vous dit de faire quelque chose, il faut y réfléchir. Personne n'a le devoir d'obéir systématiquement à tout.

Je voudrais reprendre les considérants du projet de résolution. Le premier considérant évoque «une majorité relative du Conseil administratif». Pour ma part, je regrette que ce ne soit qu'une majorité relative: je ne comprends pas que tout le Conseil administratif, in corpore, n'ait pas vivement soutenu la démarche qu'a faite apparemment une partie du Conseil administratif.

Le deuxième considérant dit que «cette prise de position porte la dénomination «Ville de Genève» et serait donc censée – là, on prend vraiment les gens de haut – représenter l'ensemble des habitants de la commune». En l'occurrence, j'ai toujours cru que le maire, à lui tout seul, pouvait représenter la Ville de Genève. D'ailleurs, il me semble que le Tribunal administratif n'a pas remis en cause cet

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

aspect. Les conseillers administratifs ont tout à fait la légitimité de représenter la Ville de Genève, ils sont élus par les habitants de la Ville et ils les représentent. Point barre!

Dans le troisième considérant, il est fait mention des «hauts fonctionnaires». Mais ce sont des citoyens et des citoyennes comme les autres, ils ont le droit de s'exprimer sur les sujets politiques, même s'ils ont évidemment un devoir de réserve par rapport à leur fonction et qu'ils ne peuvent pas donner des informations. Et puis, il n'y avait pas que des hauts fonctionnaires, mais aussi des fonctionnaires de toutes classes. Il me semble donc qu'il n'y a pas de problème à ce niveau. Les hauts fonctionnaires ont un devoir de réserve par rapport à leur fonction, mais, dans le cadre d'une votation, ils sont aussi des citoyens et des citoyennes comme les autres et ils ont le droit de s'exprimer...

M. Robert Pattaroni (DC). Librement!

M^{me} Martine Sumi. Oui, librement, car eux non plus, ils n'ont pas «das Recht zu gehorchen», ils sont assez grands pour ne pas obéir s'ils le veulent. Ils n'ont pas été contraints, cela se saurait!

Le quatrième considérant dit que «le magazine *Vivre à Genève* a été remplacé par une propagande politique financée par l'argent du contribuable». Le *Vivre à Genève* sort régulièrement et ce que demande la résolution, finalement, c'est que ce magazine soit utilisé pour informer la population du fait que le Conseil municipal encouragerait à voter oui à la LIPP. Là, Mesdames et Messieurs, vous vous contredisez, dans le sens où vous utiliseriez, le cœur léger, l'argent du contribuable pour dire exactement le contraire de ce que souhaitait dire le Conseil administratif!

Le cinquième considérant dit que «le Conseil municipal n'a pas été consulté par le Conseil administratif». Evidemment, puisque c'était l'été et que le Conseil municipal ne se réunissait pas. Mais il me semble que le Conseil administratif a bien joué son rôle, qui est d'informer clairement la population sur les conséquences de l'entrée en vigueur de la LIPP telle qu'elle nous est proposée. 4% de moins au budget, cela signifie des implications pour le personnel, pour les associations et pour toutes les prestations. Une information était donc indispensable.

Puis, par rapport à la décision du Tribunal administratif, on a vu que le recours a été fait par deux personnes qui soutiennent la votation cantonale. Et je me pose aussi des questions sur la qualité du juge qui a tranché. Il a une couleur politique, comme tous les juges dans notre canton. Or son parti soutient la LIPP, comme par hasard. C'est dire que les choses ne sont pas aussi démocratiques qu'on voudrait nous le faire croire.

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

Enfin, ce qui me gêne aussi, ce sont les termes: «condamne l'utilisation de fonctionnaires municipaux». Je ne suis pas d'accord avec cela, les fonctionnaires municipaux ne sont pas des kleenex!

Maintenant, je parlerai en tant que socialiste. La chose essentielle qui nous tient à cœur dans cette affaire, à nous, socialistes, c'est que l'impôt est la seule façon de redistribuer les richesses équitablement. Dans ce sens-là, le Conseil administratif a eu raison de prendre position et d'informer la population sur toutes les conséquences qu'entraînera cette diminution de 40 millions des rentrées fiscales pour notre collectivité Ville de Genève. Car on devra toucher aux crèches, à la qualité des parcs, à la qualité des logements, à la qualité des réhabilitations d'immeubles... On devra espacer les tournées de la Voirie, augmenter les tarifs des centres sportifs, rendre les bibliothèques payantes... C'est dire qu'il y aura vraiment des conséquences très concrètes sur la qualité de la vie de toute la population de la Ville de Genève.

Enfin, je relèverai que le seul élément intéressant dans la LIPP était le *splitting*. Mais ce dernier est noyé parmi tant de désavantages que, franchement, cela ne vaut pas la peine de soutenir cette loi.

En conclusion, je remercie le Conseil administratif de s'être engagé haut et fort par rapport à cette votation qui concerne la population, le personnel de la Ville, les associations, et je regrette la décision du Tribunal administratif, dans laquelle je pense qu'il s'est trompé.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, je vais vous donner la position de l'Union démocratique du centre. Préalablement, l'honnêteté me fait vous dire que j'ai été interpellé la semaine dernière par le chef du groupe radical, agissant au nom de l'Entente municipale – Entente municipale dont on verra ce qu'elle adviendra demain, entre ce mariage des libéraux-radicaux et les démocrates-chrétiens qui veulent leur prendre leur siège... Enfin, cela, c'est demain matin dans un autre cénacle.

M. Burri, donc, m'a soumis le texte et je lui ai fait part de mes observations. Premièrement, je dirai que ce texte est extrêmement mal écrit, et cela a été dénoncé... (*Exclamations.*) Je donnerai deux exemples. Ainsi, on évoque une majorité relative: si quatre membres sur cinq – un quarteron – n'est qu'une majorité relative de quatre cinquièmes, c'est là une nouvelle façon de voir les mathématiques! D'autre part, on parle de «l'utilisation de fonctionnaires». Tout à l'heure, le chef du groupe démocrate-chrétien s'est paré de sa fonction de haut fonctionnaire: l'utilisation des personnes, ce n'est pas dans les mœurs de l'Union démocratique du centre, nous parlons plutôt d'implication des personnes... Et le reste du texte est à l'avenant!

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

Mais le plus grave – et c'est là la confusion des genres que fait l'Entente municipale libérale-radical-démocrate-chrétienne – c'est qu'elle condamne à juste titre l'action du Conseil administratif, tout en faisant de même, puisqu'elle veut que le Conseil municipal soutienne la nouvelle loi sur l'imposition des personnes physiques. Cette affaire a fait l'objet d'une décision de justice. Si certains croient dans cette salle qu'ils sont au-dessus des juges, laissons-les à leur fantasme!

Notre groupe ne votera pas cette résolution, parce que la première invite déclare soutenir l'adoption de la LIPP. Pour nous, c'est inadmissible, comme je viens de le dire, c'est une confusion. Et puis la dernière invite demande que la présente résolution soit affichée. Il doit rester des bribes d'histoire à certains, qui se souviennent qu'on affiche le discours à la Chambre française, mais, ma foi, passons...

Par contre, je peux vous dire ceci. L'Union démocratique ne manquera pas, lors de la discussion sur le budget, de revenir sur la dérive d'un quarteron de conseillers administratifs.

Nous aimerions ici souligner un aspect de cette affaire qui est à nos yeux particulièrement préoccupant, soit l'attitude de certains hauts fonctionnaires qui, en contradiction avec le principe d'impartialité attaché à leur fonction, ont suivi ce quarteron dans leur volonté.

La question que l'on est en droit de se poser est celle-ci: ces hauts fonctionnaires ont-ils violé leur devoir de réserve librement, ou ont-ils agi sous pression, voire «à l'insu de leur plein gré», comme Richard Virenque?

De plus, il nous paraît curieux que les syndicats, si généralement prompts à réagir, ne se soient pas inquiétés de cela; sans doute est-ce pour mieux préparer leur réaction, que nous attendons...

Pour l'Union démocratique du centre, cette vilaine manœuvre, largement dénoncée par l'opinion publique et blâmée par la justice, devrait amener le corps électoral à approuver massivement la diminution d'impôts proposée sur le plan cantonal. En effet, un oui ne sera pas seulement une approbation nette de l'allègement de la pression fiscale, ce sera également un oui à une politique propre et honnête, respectant les règles et désavouant ces inadmissibles tentatives de pression.

Venant peu avant d'importantes échéances électorales, l'Union démocratique du centre voit dans la clarification que je viens de faire le seul élément positif de cette triste affaire. Nous voterons non à cette résolution, telle que rédigée actuellement.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Nous vivons en Suisse un système de concordance, système unique au monde qui postule une grande responsabilité de la part

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

de la majorité, dans le respect de la position de la minorité. Aujourd'hui, nous sommes déçus de constater, autant à gauche qu'à droite – l'Union démocratique du centre vient de le relever – une volonté d'instrumentaliser les autorités pour défendre telle ou telle position dans le cadre d'une campagne de votation. D'ailleurs, cela a été condamné par le Tribunal administratif et nous sommes également inquiets pour la démocratie quand nous entendons le mépris qui est affiché par rapport à cette décision.

Nous regrettons l'attitude du Conseil administratif, qui nous donne l'impression qu'il fait autre chose que ce pourquoi il a été élu, c'est-à-dire diriger la Ville. Le simple bon sens nous dicte de dire que ce sont les partis politiques qui mènent campagne et non les autorités. On nous dit que c'est une atteinte à la liberté d'expression du Conseil administratif, mais le Conseil administratif peut s'exprimer! Est-ce une atteinte à la liberté d'expression que de dire qu'il ne doit pas signer une prise de position dans laquelle les fonctionnaires signent? Est-ce une atteinte à la liberté d'expression que de dire qu'il ne doit pas utiliser les deniers publics pour faire campagne? Nous pensons que ce n'est pas le cas.

On nous a aussi rétorqué que ce serait une entrave à l'autonomie communale. Effectivement, les communes n'ont pas beaucoup de pouvoirs, mais elles ont une autonomie fiscale, elles ont le pouvoir de fixer leurs centimes additionnels. Ceux qui disent qu'il ne faut pas baisser les impôts cantonaux, nous voudrions les entendre proposer d'augmenter les centimes additionnels, car nous sommes libres de le faire. Aujourd'hui, nous pourrions plutôt parler de problème d'autonomie cantonale en matière fiscale: comment pouvons-nous dicter au Canton sa politique fiscale alors qu'elle ne concerne qu'un quart de la politique fiscale communale?

Nous regrettons également l'attitude de l'Entente qui, tout en condamnant la prise de position du Conseil administratif, fait de même en demandant d'afficher une position inverse. Nous demandons un peu de retenue à ce Conseil. Laissons le peuple s'exprimer sur cette votation, laissons les partis faire campagne et faisons notre travail: dirigeons cette Ville!

Nous souhaitons, comme nous l'ordonne le Tribunal administratif, que la Ville de Genève ne fasse pas campagne pour ces objets et, afin de pouvoir soutenir cette résolution, nous déposons un projet d'amendement qui demande la suppression de la première invite et de la quatrième invite. La première demande que la Ville prenne position et la quatrième demande de clouer au pilori le Conseil administratif. Notre amendement demande également de remplacer, dans la deuxième invite, le mot «condamne» par «regrette» et, dans la troisième invite, le mot «condamne» par «déploie», parce que nous sommes plus déçus que fâchés avec les autorités. Nous déposons cet amendement sur votre bureau, Madame la présidente:

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

Projet d'amendement

- Suppression de la première invite et de la quatrième invite.
- Remplacer le verbe «condamne» par «regrette» dans la deuxième invite.
- Remplacer le verbe «condamne» par «déplore» dans la troisième invite.

M. Grégoire Carasso (S). Ce soir, les propos tenus par mon préopinant Vert me laissent bouche... bée! (*Exclamations.*) Si j'avais dû ôter deux invites de cette résolution, c'est précisément les deux autres que j'aurais supprimées. En effet, j'aurais enlevé la condamnation du Conseil administratif qui, selon ma conception, a fait là de la politique, pour des raisons sur lesquelles je souhaite revenir tout à l'heure. Et j'aurais conservé la première invite, qui n'est rien d'autre qu'une prise de position du Conseil municipal, comme nous les prenons à longueur d'année, dans le même camp d'ailleurs, parce que nous sommes élus non pas pour gérer les deniers au jour le jour comme des gestionnaires, mais pour faire de la politique, pour faire des choix, pour prendre des positions. De ce point de vue, j'ai été très heureux que la Ville, jusqu'à l'intervention du Tribunal administratif, fasse campagne et prenne position. Je suis également très heureux ce soir que le Conseil municipal ait un débat sur ce sujet qui le concerne, puisqu'un cinquième de notre budget, indépendamment de la crise conjoncturelle, est concerné par la votation du 27 septembre.

Pourquoi la Ville s'exprime-t-elle cette fois et pourquoi ne s'est-elle pas exprimée à d'autres occasions sur des questions fiscales? Pourquoi d'autres communes suisses s'expriment-elles régulièrement lorsqu'elles sont mises sur la sellette par leur Canton? Pourquoi les Cantons eux-mêmes, systématiquement, lorsqu'il s'agit de fiscalité fédérale, entrent-ils en jeu pour faire campagne? Ce sont autant d'éléments, Mesdames et Messieurs, que j'aimerais sérieusement voir pris en compte, notamment par les médias, qui se sont emballés, préférant sans doute voir à la tête de la Ville de Genève et des communes de ce canton, des fonctionnaires qui restent assis, qui ne font pas de politique et, surtout, qui ne prennent pas position.

Les différents exemples que je viens de citer font référence, d'abord, à la baisse d'impôts de 12% évoquée par nos amis libéraux. A l'époque, la Ville ou d'autres communes avaient-elles pris position dans ce débat? Non, pour la bonne et simple raison que cette baisse d'impôts, contre laquelle les socialistes s'étaient déjà élevés à l'époque, n'avait pas d'incidence sur les budgets communaux. Différence sensible avec cette opération-ci, vous le noterez en toute bonne foi, puisque, après les reports de charges, le Canton décide seul de coupes qui ont des conséquences désastreuses sur les politiques des communes. Et les communes devraient se taire, c'est le message qu'on nous donne! Mais de quoi avez-vous

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

peur, Mesdames et Messieurs? Pourquoi les députés libéraux Jornot et Gautier sont-ils montés aux barricades? Parce que le débat démocratique a lieu? Parce que la commune Ville de Genève, qui a des responsabilités pour l'ensemble de la région – vous nous le rappelez régulièrement lors des débats sur le Grand Théâtre par exemple – entre dans l'arène et fait de la politique? Mesdames et Messieurs, ce n'est pas la direction de la Migros que vous avez face à vous – vous le souhaiteriez, je n'en doute pas! – mais une direction politique élue, représentant le peuple de la même manière que nous, Conseil municipal.

J'en veux pour preuve que le Tribunal administratif n'a jamais remis en question la qualité d'agir du Conseil administratif. Ce que le tribunal a remis en question, Messieurs les libéraux, puisque c'est vous qu'on entend beaucoup dans ce débat, c'est le sujet de la prise de position, considérant que la Ville n'était pas spécialement concernée par l'objet. Qu'un cinquième de son budget soit structurellement coupé n'est pas une raison suffisante aux yeux du Tribunal administratif cantonal. J'appelle ici de mes vœux un recours au Tribunal fédéral, car nous aurons sans doute un éclairage tout à fait différent de ce point de vue là.

J'en viens à l'autre exemple. Lorsqu'on lit des médias qui ne sont pas seulement ceux de notre belle genevo-genevoise *Genferei*, on apprend que, dans le canton de Vaud actuellement, une campagne féroce des communes est menée contre le Canton sur la question de la police unique. Là, il n'y a pas eu de recours des libéraux ou de qui que ce soit, parce que tout le monde s'entend et reconnaît que les communes sont concernées par cet objet, de la même manière que les communes genevoises sont concernées par le 27 septembre. Le budget que les communes vaudoises investissent dans cette campagne, c'est un franc par habitant, Mesdames et Messieurs! Et vous, vous faites un lamentable procès d'intention par rapport aux 60 000 francs que la Ville de Genève alloue au tout ménage *Vivre à Genève*, sur une ligne que nous avons votée sans jamais nous prononcer sur les contenus.

Je terminerai avec le troisième exemple: la campagne d'il y a quatre ou cinq ans sur le paquet ficelé. Tous les Cantons se sont opposés à ce paquet ficelé par l'échelon institutionnel supérieur, à savoir la Confédération. Dans le cas d'espèce, bien des élus à droite se sont engagés dans la bataille, des sommes publiques y ont été investies et, à l'époque, vous n'y voyiez aucune objection. Mais ici, parce que la Ville de Genève est à gauche et qu'elle a un courage politique que vous n'avez que rarement, cela vous pose problème. Et vous avez, malheureusement et temporairement, eu gain de cause avec les mesures provisionnelles ordonnées par le tribunal.

Dans ce débat, j'ai vraiment le sentiment que les rangs de l'Entente – soutenus par l'Union démocratique du centre et, ce qui me désespère le plus, par les

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

Verts – ont peur qu'on fasse le lien entre cette baisse d'impôts et les différents programmes de campagne des uns, des unes et des autres.

Tout à l'heure, M. Barbey a fait référence à la Ville de Zurich... Mais, fidèle à son habitude, M. Barbey fait son intervention et sort de la salle; je vous fais donc confiance, Madame la présidente, pour lui transmettre mes propos. La Ville de Zurich a effectivement cru bon de baisser les impôts et a subi les reports de charges et les baisses de la fiscalité du Canton, contre lesquelles la population s'est élevée en refusant les forfaits fiscaux tout récemment. Or la Ville de Zurich est dans les chiffres rouges et a une dette astronomique, la plus importante de toutes les communes de Suisse.

Alors, si c'est l'exemple que vous nous invitez à suivre, laissez-moi le refuser en bloc et vous rappeler ce que représentent les 40 millions de francs que la Ville de Genève n'aura plus, si la population accepte cette baisse d'impôts. Pour prendre des éléments que j'ai retrouvés dans les programmes des uns, des unes et des autres, je dirai que 40 millions, c'est 1200 places de crèche. Tous les partis, sauf peut-être l'Union démocratique du centre – il faut lui laisser cette honnêteté intellectuelle, je n'ai pas vu dans son programme qu'elle souhaitait augmenter les places de crèche – tous les autres partis, les Verts, les démocrates-chrétiens, les radicaux, les libéraux, ont dans leur programme l'augmentation des places de crèche. Alors, Mesdames et Messieurs, vous me faites doucement sourire...

Il en va de même pour toutes les autres prestations municipales. 40 millions de francs, c'est deux fois ce que la Ville alloue aux associations qui œuvrent dans le domaine social. Nous allons vers une crise économique et vous voudriez qu'on se prive de ces 40 millions? En dehors du Grand Théâtre, 40 millions, c'est la moitié de ce que nous donnons chaque année aux associations culturelles. Je ne citerai pas les différents partis de cet hémicycle qui soutiennent culture institutionnelle et culture alternative, mais avec 40 millions en moins, je me demande bien comment on peut, d'une part, faire campagne sur ce type de sujet et, d'autre part, priver les communes et le canton des moyens de mettre en œuvre cette même politique.

Il y a là une hypocrisie que je trouve tout à fait regrettable, lamentable, et je me réjouis déjà de lire l'arrêt du Tribunal fédéral qui, à n'en pas douter, reviendra sur les aspects tranchés par le Tribunal administratif, lequel, à mon avis, fait fausse route.

M. Robert Pattaroni (DC). Ce débat est intéressant, car, comme presque toutes les propositions, celle-ci a deux faces. Du côté des socialistes et d'A gauche toute! on a évoqué la diminution des recettes et la crise. C'est vrai, il y aura diminution et nous sommes en période de crise, mais il y a quand même des

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

professionnels de l'économie qui ont réfléchi en la matière. En fait, en période de crise, on peut augmenter les impôts, ou au moins maintenir les dépenses de l'Etat. Mais on peut aussi diminuer les dépenses publiques au profit des ménages. Les montants ne bénéficient pas forcément aux mêmes personnes, mais cela ne signifie pas que les bénéficiaires n'auront pas avantage à avoir ce surplus de revenus.

A cet égard, je trouve étonnante la position du Parti socialiste, qui actuellement, en Europe, a beaucoup de soucis pour répondre de manière crédible au problème de la crise. Il reprend ce soir un discours classique et on verra ce que la population de Genève dira le jour de la votation. Mais, en admettant qu'on veuille renouveler la pensée socialiste, on pourrait aussi analyser s'il est préférable de maintenir les impôts ou de diminuer quelque peu les recettes en faveur des ménages. Socialement, qu'est-ce qui est préférable, Mesdames et Messieurs? Je ne pense pas qu'on ait le temps d'aller très loin sur ce sujet, mais le débat aurait été intéressant.

En l'occurrence, ceux qui ont proposé cette diminution de recettes parlaient au début d'un milliard de francs. Le Conseil d'Etat qui, à ma connaissance, compte au moins quatre membres de l'Alternative, a œuvré pour arriver à une diminution de 300 à 400 millions de francs. Le magistrat chargé des finances cantonales, à qui tout le monde reconnaît des qualités évidentes en matière de gestion et de recherche d'équité et de justice, a trouvé cela possible. Nous, nous l'admettons, puisque nous étions de ceux qui avaient fait la proposition de baisse.

Là, je m'adresse à ceux qui se réfèrent aux théories, toujours valables aujourd'hui, de Keynes, le fameux économiste qui voulait que les collectivités publiques aient un rôle stimulant en matière de croissance, de développement, de répartition: si on diminue les recettes, comme c'est prévu, cela signifie qu'on va faire la même chose, mais pas plus. Par exemple, pour les places de crèche que tout le monde réclame, il n'y aura probablement qu'un coup de frein par rapport à leur augmentation. Mais les ménages avec enfants qui vont bénéficier d'une diminution d'impôts préfèrent-ils qu'on mette l'accent sur plus de crèches ou sur un supplément de revenus? C'est la question importante qu'il faudrait se poser, mais cela n'a pas été évoqué.

Je ne reviendrai pas sur la position qu'a prise le Conseil administratif, ce volet a déjà été assez développé. Mais je rappellerai que, l'année dernière, il a présenté 100 postes de plus: 40 postes supplémentaires et 60 postes maintenus, sans justification. Or il sait très bien qu'en faisant cela il s'est mis dans une situation où ces probables diminutions de recettes lui créeront un problème. Dès lors, l'exécutif doit réfléchir à ce qu'il va faire. Cela va être intéressant. D'ailleurs, je suis sûr que le Conseil administratif prépare déjà son plan B pour le budget 2010 et que nous le recevrons au lendemain de la votation!

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

Il faut aussi se rendre compte que plusieurs communes – notamment des magistrats que je connais bien – ont très vite averti le Conseil d'Etat qu'en cas de diminution des recettes il ne faudrait pas oublier le problème de la péréquation. Le Conseil d'Etat sait déjà qu'il faudra sans doute revoir certaines dispositions de la péréquation. Je vois que M^{me} Salerno fait signe que non, mais plusieurs partis et notamment plusieurs magistrats communaux ont déjà interpellé le Conseil d'Etat et, pour l'instant, celui-ci n'a pas répondu par la négative. Les informations que je donne ici sont authentiques. Certes, celles que nous donnera la magistrate le seront aussi, car il y a souvent des points de vues opposés qui sont tout aussi véridiques l'un que l'autre...

Pour terminer, j'en viens aux hauts fonctionnaires. Comme j'ai eu l'avantage d'être un haut fonctionnaire pendant longtemps, je dirai, en complément des propos de mon collègue et ami Jean-Charles Lathion, qu'il est malsain pour des hauts fonctionnaires de se trouver impliqués, dans le cadre de leur activité, en faveur d'une cause. En étant un peu méchant, on pourrait se demander si les hauts fonctionnaires défendent l'ampleur de leur service, leurs prérogatives, leurs revenus, ou avant tout le bien public. Je pense que les hauts fonctionnaires auraient dû répondre au Conseil administratif qu'ils le comprenaient, mais qu'au nom du devoir de réserve ils ne voulaient pas se mêler de cela. Cela n'empêche pas que les uns et les autres, surtout ceux qui sont engagés politiquement, puissent parler, y compris dans une assemblée, mais sans s'afficher publiquement. En revanche, à les impliquer ainsi, on risque d'avoir des hauts fonctionnaires qui soient aux ordres. J'ai travaillé assez longtemps en tant que haut fonctionnaire pour pouvoir dire que cela peut arriver!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Comme membre du groupe libéral, je suis assez gêné par rapport à ce débat. L'Alternative dans son ensemble a la gentillesse d'attribuer la modification de la LIPP aux libéraux, qui seraient fiers d'être l'auteur de cette modification tant elle va dans le bon sens. Mais il faut bien rendre à César ce qui est à César et reconnaître que, dans cette affaire, les libéraux n'y sont pour rien. Tout au plus ont-ils eu la sagesse de reconnaître les valeurs et les vertus de ce qui nous est proposé.

On dit que ce débat est électoraliste, je crois que c'est faux. Ce débat fait honneur à un seul magistrat que nous ne citons pas assez ici, c'est M. Hiler. Je pense même que le résultat positif de la votation du 27 septembre n'aura aucune incidence sur la réélection triomphale de M. Hiler, et qu'il est parfaitement faux de dire que ce débat est électoraliste. Au contraire, c'est un débat qui oppose l'intelligence à une certaine forme de doctrine qui, à un moment donné, devient obscurantiste. Quels sont les propos de M. Hiler? Il dit simplement qu'il y a lieu d'avoir un regard conforme à l'Agenda 21 en ce qui concerne les finances publi-

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

ques, regard qui nous est commun, ici, à nous les 80 conseillers municipaux que nous sommes. Simplement, il en est certains qui comprennent mieux le contenu de l'Agenda 21 que d'autres. Pour M. Hiler, un élément compte, qui est celui du caractère durable des finances publiques. C'est fort de ce raisonnement qu'il arrive à la conclusion qu'il ne peut y avoir de finances publiques durables sans que la politique fiscale ne tienne compte des réalités objectives des classes qui ne sont pas les plus favorisées par la fiscalité genevoise. Et c'est ainsi qu'il entend apporter des modifications structurelles pour arriver à un meilleur équilibre fiscal au sein de notre République.

A ce bon sens qui émane, il faut le reconnaître, Mesdames et Messieurs, de votre majorité, qu'oppose-t-on? J'ai entendu un ancien président du Conseil municipal dire que ce bon sens coûterait 40 millions à la Ville mais qu'il les prendrait chez M. Maudet! Voilà que, à une position généreuse d'un magistrat de gauche qui a une compréhension objective des devoirs d'une collectivité, la même majorité dans cette municipalité répond qu'elle prendra ces 40 millions chez les personnes chargées du nettoyage de la voie publique! A un magistrat qui a une vision universelle, nous opposerions une vision de détail? Mais quelle honte!

Cela dit, quand on nous annonce qu'on va prendre 40 millions chez les seuls voyers de la Ville de Genève, pour ma part, je suis soulagé! En effet, avant, on avait menacé de fermer le Grand Théâtre, la Comédie, les musées, de supprimer les crèches, la gratuité des bibliothèques et ainsi de suite... C'était une vision apocalyptique et on nous a même expliqué qu'il faudrait réduire les salaires de la fonction publique... C'était là évidemment une situation dont on pouvait craindre le pire. Mais, grâce à l'intervention de M. Piguët, nous savons maintenant que les seuls voyers de la Ville de Genève pourront nous faire économiser ces 40 millions. Cela me fait sourire, mais cela me soulage, car à partir de là je n'ai plus aucune raison d'avoir la moindre réserve sur les sources d'économie par rapport à ces 40 millions.

Mesdames et Messieurs, soyons sérieux! Ces 40 millions, nous les trouverons. Quand on nous dit qu'il y a un plan B ou qu'il n'y en a pas, c'est selon qu'on est membre de l'Entente ou de l'Alternative. Le budget de la Ville, nous le savons, offre très peu de marge, parce que la plupart des charges sont fixes. Les seules possibilités d'économies sont celles qui ont trait à ce que j'appellerai la politique politicienne, c'est-à-dire des éléments de détail, qui constituent pourtant le socle politique sur lequel chacun est élu...

A ceux qui, parce qu'ils sont de gauche, envisagent de supprimer le service du nettoyage de la Ville je peux répondre, parce que je suis de droite, que certains vide-greniers qu'on transforme en événements festifs, voire en facteur de rassemblement populaire fondamental, sont autant de sources d'économies! De même, pendant plusieurs étés, la Ville a construit des pics inutiles, des montagnes de

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

sable dans les rues, à seule fin de décoration, décorations qui ont ébahi leur auteur mais qui, pour le surplus, ont fait l'unanimité contre elles. Par charité, je ne dirai pas les innombrables gaspillages que, depuis vingt ans que je m'impatiente dans ce Conseil municipal, j'ai eu l'occasion de voir et même de voter, si ce n'est d'y souscrire de bon cœur. Par conséquent, il est évident que nous n'aurons aucun mal à trouver 40 millions d'économies sans toucher à rien d'essentiel.

C'est pourquoi toutes les annonces alarmistes sont mensongères, que ce soit les grands panneaux posés devant le Palais Eynard, les correspondances adressées à ceux-ci ou à ceux-là, ou les placards dans des journaux gratuits. En effet, il n'y a aucun motif qui justifie cela, sinon la volonté même du politicien qui refuse de renoncer à ce qui est inutile, de manière à montrer que le peuple serait irresponsable, et qui, pour faire la preuve de l'irresponsabilité du peuple, menace de lui prendre ce qu'il y aurait de plus essentiel. Mais tout cela est faux: il n'y a pas de peuple irresponsable, il n'y a que le Conseil administratif qui puisse être irresponsable... (*Exclamations et applaudissements.*) Et, jusqu'à présent, il fait la démonstration flagrante de son irresponsabilité! C'est l'occasion de le lui dire tous ensemble, parce que nous avons, nous, la responsabilité du bien-être de la population genevoise, que, semble-t-il, le Conseil administratif a oublié! (*Applaudissements.*)

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). D'abord, je dirai au Parti démocrate-chrétien, qui proposait de «recadrer» le Conseil administratif, qu'on pourrait déjà commencer par cadrer le débat que nous avons ce soir. On peut bien sûr s'attarder sur la forme et, en cela, reprocher des choses au Conseil administratif, car il est beaucoup plus facile de s'attaquer à la forme que d'en venir aux questions de fond. Mais, finalement, nous remercions la droite de permettre au Parti socialiste de s'exprimer non pas sur la forme, mais sur le fond.

Quand on énonce des chiffres, de quoi parle-t-on? Le bouclier fiscal mis en place aujourd'hui concerne 1300 contribuables du Canton, qui verront une diminution d'impôts pour 40 millions de francs. Or l'impact de ces diminutions est de 40 millions pour la Ville et de 107 millions pour les communes, communes qui ont beaucoup de charges, à raison d'ailleurs, puisqu'elles essaient de mettre un peu d'équité dans une société qui n'en a pas. Alors, que feront les communes, non seulement la Ville de Genève, mais des communes comme Vernier ou Onex, quand elles n'auront plus de rentrées fiscales suffisantes? Elles devront diminuer leurs charges. En Ville de Genève, la droite demandera qu'on s'attaque au gaspillage, aux fonctionnaires, tout ce qu'on entend d'habitude. Mais à Onex, qui a un personnel beaucoup moins nombreux et qui a pourtant des charges énormes en raison de la précarité qui existe dans cette commune, on devra bien diminuer les prestations, des prestations de la vie quotidienne, et il ne sert à rien de le cacher.

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

Finalement, je préfère encore le discours clair et logique du Parti libéral, qui a toujours lutté pour le moins d'impôts, qui n'est pas pour une redistribution des richesses... Il est cohérent, au contraire du Parti radical, qui affiche sur tous les bus qu'il est pour l'horaire scolaire continu, pour plus de sécurité, pour une nouvelle prison, pour continuer à nettoyer proprement les rues... Nous, nous partageons aussi le souci de la sécurité, de la propreté, de donner un cadre de vie agréable aux citoyennes et aux citoyens, mais nous disons que cela a un coût. Il ne suffit pas d'afficher des slogans sur les bus: il faut encore se donner les moyens, y compris financiers, de les concrétiser!

Au Parti démocrate-chrétien, qui se dit le parti de la famille, je rappellerai que les mesures qui sont prévues, comme le *splitting*, ne profiteront pas aux couples dont les revenus sont modestes. La seule mesure favorable aux familles, qui avait été mise en place par Micheline Calmy-Rey et qui était le rabais d'impôts, n'existera plus dans ce projet. On reviendra à la méthode des déductions pour les personnes à charge. Cela, Mesdames et Messieurs, vous le savez, je ne l'invente pas et je vous invite à lire l'excellent rapport de minorité de M^{me} Schneider Hausser, députée socialiste. Alors, quand on dit qu'on veut aider les familles, qu'on veut aider les classes défavorisées ou moyennes, cela a un coût et il faut s'engager. Encore une fois, ce n'est pas qu'une affaire de slogan.

Quant au groupe des Verts, finalement, il se prononce très peu. J'ai entendu M. Buschbeck qui regrettait la position prise «autant à gauche qu'à droite». J'espère, Monsieur Buschbeck, que vous vous incluez dans la gauche! Le Parti socialiste a lu, dans la déclaration de M. le conseiller d'Etat David Hiler, que, pour compenser le manque à gagner que subira le Canton, il entendait vendre des terrains en mains des collectivités publiques. Le Parti socialiste s'oppose à la vente de terrains en mains des collectivités publiques, car, sans maîtrise du sol, il est impossible de construire des logements économiques, des logements pour tous. Quand on a la chance de maîtriser le sol, on le garde! Par exemple, la Ville d'Amsterdam est propriétaire à 98% de son sol, bien qu'elle connaisse aussi des problèmes économiques. C'est une ville intéressante, vivante, qui avance et, pourtant, elle garde la maîtrise de son sol. Nous aimerions donc bien entendre le groupe des Verts sur ces questions, sur le fait que le manque à gagner sera compensé d'une façon que nous, socialistes, détestons!

Pour finir, on a beaucoup parlé des fonctionnaires. J'ai bien écouté la droite, notamment M. Pattaroni. Je crois que, sur vos listes de candidates et candidats au Grand Conseil, vous avez un secrétaire général adjoint... Eh bien, le Parti socialiste n'a aucun problème avec cela: les hauts fonctionnaires ont le droit de faire de la politique, de s'investir, d'avoir des opinions, parce qu'ils sont des citoyennes et des citoyens à part entière. Moi-même, je suis haut fonctionnaire de l'Etat et, Dieu merci, je travaille pour un conseiller d'Etat qui me laisse libre de m'exprimer comme citoyenne. Comme élus, nous sommes tous membres d'un

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

parti et nous respectons en cela un programme politique. Mais on pourrait citer bien des élus qui représentent des intérêts autrement plus importants que certains hauts fonctionnaires, des élus qui représentent la Chambre genevoise immobilière, par exemple... Je n'en ferai pas la liste, car il est normal que chaque groupe de pression envoie des personnes défendre ses intérêts. Le Parti socialiste n'a jamais rien trouvé à redire à cela. Je pense donc qu'on devrait arrêter ce débat sur les prises de position des fonctionnaires, car ils ont encore le droit, en tant qu'individus, d'exercer leur liberté politique.

La présidente. Le bureau a été saisi d'une motion d'ordre du groupe A gauche toute! qui dit ceci: «Considérant que tout semble avoir été dit dans ce débat, que le renvoi du budget à la commission des finances devrait être voté rapidement, nous demandons la clôture des débats.»

L'article 52 prévoit qu'une motion visant à clore le débat est soumise au vote après qu'une personne par groupe s'est exprimée en deux minutes. Monsieur Froidevaux, vous avez la parole.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Mesdames et Messieurs, une fois que nous aurions, par hypothèse, accepté la motion d'ordre, après un certain nombre d'interventions d'une durée de deux minutes, chaque groupe pourrait encore intervenir pendant dix minutes... Je crains donc que la motion d'ordre en question soit peu efficace. Il me paraît préférable de laisser le débat se poursuivre, dans la mesure où il n'y aura à terme qu'un gain ou qu'une perte de quelques secondes, voire de quelques minutes. Et cela après avoir entendu, à chaque intervention, que la démocratie commande que l'on parle et que l'on s'explique!

Par ailleurs, je constate que la motion d'ordre d'A gauche toute! entend surtout censurer la gauche, puisque le tableau me paraît plutôt inviter la gauche à répondre aux arguments de la droite. J'en déduis que la gauche est clairement en déficit d'arguments. Mais, à titre personnel, je serais frustré que mes honorables opposants de gauche n'aient que dix minutes pour répondre à tout ce qui leur a été dit... Et, en telle hypothèse, je crains que le Conseil administratif n'ait, lui, pas dix minutes pour répondre.

Voilà, j'ai épuisé mes deux minutes. Les autres groupes le feront à leur tour et vous verrez que, ce faisant, nous ne gagerons pas de temps.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il n'y a pas d'autre demande de parole. Nous votons donc la motion d'ordre demandant de clore le débat.

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 47 non contre 15 oui (3 abstentions).

La présidente. Nous poursuivons donc nos débats. Le bureau vous propose d'aller jusqu'au bout de ce sujet ce soir.

M. Thierry Piguet (S). Je pense que les téléspectatrices et les téléspectateurs de TV Léman bleu ont beaucoup de chance ces jours: après le *Grand Oral* du dimanche, voilà le Grand Guignol du Conseil municipal! Une heure quarante de débat burlesque à entendre l'Entente et ses anachronismes qui reviennent sans arrêt! En tout cas, ne me donnez pas un cours d'économie, car je crois que j'y comprendrais encore moins que lorsque j'étais en science éco à l'Université!

Monsieur Barbey, vous travaillez dans la banque, moi dans l'enseignement. On sait que les banques communiquent moins que les enseignants, c'est logique, il y a nettement moins de transparence. Moi, la pédagogie, c'est mon métier. Or la pédagogie consiste à expliquer, comme l'a fait le Conseil administratif vis-à-vis des associations notamment, qui ne se sont peut-être pas rendu compte qu'elles sciaient la branche sur laquelle elles étaient assises en votant oui à cette baisse d'impôts, et qu'elles risquaient de voir leur subvention diminuer. Car ces 40 millions de francs, il faudra bien les trouver quelque part. Le Conseil administratif s'est donc fait pédagogue vis-à-vis des fonctionnaires et des associations.

Vous vous interrogez sur ce qui a amené le Conseil administratif à prendre position. Je n'ai qu'une réponse à vous donner: l'honnêteté! En revanche, je doute de la vôtre et de celle de l'Entente quand j'entends vos arguments fallacieux et complètement à rebours du bon sens. Vous osez dire que, grâce à la précédente baisse fiscale de 12%, il y a eu une augmentation des recettes, alors que, depuis cette date, la dette de l'Etat n'a fait qu'augmenter. Les prestations du Département de l'instruction publique et des Hôpitaux universitaires de Genève ont diminué. Vous n'avez peut-être pas d'enfants, vous ne savez pas ce qu'est le plan Victoria, ce qui se passe en ce moment aux urgences pédiatriques, le manque de moyens... Alors, ne venez pas dire que cette vision économique fonctionne. Depuis six ou sept ans, c'est plutôt la gabegie au niveau cantonal, avec de graves répercussions au niveau communal. Là, je m'adresse aussi à M. Pattaroni et à M. Fiumelli. Monsieur Fiumelli, je me demande si vous êtes élu pour défendre la Ville ou, en tant que fonctionnaire cantonal, pour défendre l'Etat. Il y a là quelque chose que je ne comprends pas très bien, mais vos électeurs, eux, sauront certainement quoi faire...

Depuis quelques années, la droite soutient que, si les impôts baissent, les personnes auront plus d'argent et pourront consommer, et que cela fera revenir de

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

l'argent dans les caisses. Vous nous dites que c'est très bien pour l'Etat, qu'il faut baisser les impôts, mais vous nous suggérez de les augmenter pour la Ville! Là, je ne comprends plus: on baisse les impôts cantonaux et on augmente le centime additionnel communal? Soyez cohérents! Si vous pensez vraiment que cela va marcher, que la Ville va encaisser au final plus que les 40 millions en acceptant la baisse des impôts, alors donnez-nous une explication qui tienne la route!

Mais j'imagine – n'en déplaise à M. Froidevaux – que tout cela est purement électoraliste. Ce n'est pas la Ville qui est en campagne électorale en ce moment, les élections communales ont lieu dans deux ans. En revanche, les élections cantonales s'approchent et le Grand Conseil, qui est à majorité de droite, aimerait bien le rester. Alors, Monsieur Froidevaux, je vous poserai le même genre de question que M. Barbey posait au Conseil administratif: pourquoi proposer un rabais maintenant, juste avant les élections? Nous savons qu'il y a eu pas mal de discussions entre les députés libéraux et M. Hiler. Il m'a semblé comprendre que les députés libéraux voulaient un rabais nettement plus gros, d'environ 600 millions de francs et qu'il a fallu négocier avec M. Hiler. Et quand vous parlez de M. Hiler comme d'un magistrat de gauche, il me semble que, depuis que l'écologie est devenue libérale, il faut revoir où se situe la frontière...

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, vice-présidente.)

M. Gérard Deshusses (S). Madame la présidente, j'aimerais d'abord m'adresser à M. Pattaroni. J'ai entendu qu'il avait du souci pour le Parti socialiste genevois et, plus largement, pour le parti suisse, européen, voire mondial, puisque nous sommes un parti international... J'aimerais le rassurer. Moi aussi, je lis la presse internationale et je constate que les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont assez généraux sur cette planète, que les partis au pouvoir dans chaque pays sont souvent différents, mais que les politiques sont sensiblement les mêmes, et que nous avons tous les mêmes difficultés à résoudre les problèmes posés. Ce soir, les partis de l'Entente nous en font la démonstration. Quand on est incapable de résoudre les vrais problèmes – et je nous inclus dans le paquet, il n'y a aucun mépris dans mes propos – quand on est incapable de résoudre les vrais problèmes, on a tendance à s'atteler à des sujets de moindre importance qui permettent de débattre quand même.

Ce soir, grâce à l'Entente, nous passons un moment assez agréable, parce que nous avons l'occasion, pour une fois, de discuter et d'échanger des idées. Mais nous oublions que nous avons un ordre du jour très long, avec notamment, au point suivant, rien moins que le budget 2010. Mesdames et Messieurs, il est certes

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

beaucoup plus facile de discuter de choses et d'autres, de petits sujets, plutôt que du budget 2010! Ce faisant, vous montrez, tout comme le Parti socialiste, cette même incapacité, généralisée sur la planète, qui fait qu'on ne sait pas par où prendre les vrais problèmes. Voilà pour rassurer M. Pattaroni.

Par ailleurs, il est vrai que nous sommes en période électorale. Ma grand-mère appelait cela «l'année des hannetons». Je me permets de vous le glisser à l'oreille si vous ne le savez pas: les hannetons se reproduisent par cycle de trois ans et, autrefois, les élections cantonales et municipales avaient lieu justement tous les trois ans. Depuis, elles ont lieu tous les quatre ans, mais on continue à parler de l'année des hannetons sans savoir très bien pourquoi... Donc, ma grand-mère adorait la politique et elle me disait: «Voilà, c'est l'année des hannetons, il y a des promesses qui vont rendre les fous joyeux, mais seulement les fous...»

Il y a quelque temps, les libéraux ont proposé une baisse des impôts de 12%. Mais ils n'étaient pas fous, nos amis libéraux: c'était un peu avant les élections municipales et ils ont bien pris garde à ne pas toucher les communes, dont toute une série, notamment dans les anciens mandements, votent plutôt libéral. La baisse a donc été faite, mais elle n'a touché que le Canton, qui en a été fort marri – comme on dit dans les fables – puisque, contrairement à ce qu'affirme M. Barbey, les bénéfices de l'opération ont été nuls. N'importe quel responsable du département des finances pourrait le montrer. Cela a été nul au point que non seulement la dette a augmenté, mais qu'une sale habitude a été prise par le Canton: j'ai nommé le report de charges. En Ville, nous en avons vu passer pour 90 millions!

Puis, les années s'écoulant, nous voilà en 2009 – je crois que c'est l'année des hannetons, des vrais! – et cette fois-ci nous sommes confrontés exactement à la même situation, à savoir que du côté du Canton on a envie de gagner les élections. On a baissé la dette par des moyens qui n'étaient pas toujours... (*Brouhaha.*)

Madame la présidente, je suis prêt à attendre le calme. Vous constaterez que j'ai toujours écouté religieusement l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux qui se sont exprimés avant moi...

La présidente. Je confirme, Monsieur Deshusses. Poursuivez, s'il vous plaît.

M. Gérard Deshusses. Je disais donc qu'au niveau du Canton on a quelque peu baissé la dette, parce que la même chance économique qui a servi la Ville a servi le Canton, mais aussi parce qu'on a utilisé quelques moyens plus délicats. En effet, quand on vend les bijoux de famille, on prérèté l'héritage des générations qui suivent, et c'est ce qui s'est passé au Canton. A force de ven-

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

dre des biens de l'Etat, on a fini par réduire quelque peu la dette et on pourrait s'imaginer qu'elle est maintenant présentable. Mais, quand on a 10,2 milliards de dette et qu'on veut baisser les impôts, sachant que cette baisse d'impôts coûtera 400 millions cette année, 400 millions l'année prochaine, et ainsi de suite, pour ma part, je crie au fou!

J'entends certains partis politiques parler de sécurité et de police de proximité et, puisque les promesses rendent les fous joyeux, je veux bien être joyeux quelquefois et j'adore faire le fou. Mais je me souviens que la police de proximité a été mise en place par un ministre socialiste qui s'appelait Bernard Ziegler. Cela a fonctionné et certains disent même que c'est le dernier ministre à avoir géré correctement ce département. Je laisse la responsabilité de ces propos à ceux qui les ont prononcés. N'empêche, la police de proximité, c'est lui. Vous êtes donc en train de demander une police de proximité, Mesdames et Messieurs, mais où est-elle passée? Eh bien, la police de proximité a disparu lorsque M^{me} Spoerri, libérale, était à la tête du département! Curieux, non? Intéressant en tout cas. C'est dire, Mesdames et Messieurs, que vos promesses sont discutables.

Et puis, j'ai écouté attentivement M. Barbey qui nous a parlé de terrain de jeu fiscal. Moi, je regrette de n'avoir plus d'enfants en bas âge car j'adorais les terrains de jeu... Mais, quand il nous parle de terrain de jeu fiscal cantonal, il a oublié une phase du jeu, une surface, quelque chose... En effet, le Canton est maître de la fiscalité, mais la Ville de Genève a sa part de fiscalité qui est discutée au niveau cantonal, et elle ne peut rien y faire. Or l'impact de la baisse d'impôt, cette fois-ci, est réel. Il est donc tout à fait naturel que le Conseil administratif se soit exprimé. D'ailleurs, ce n'est pas la première fois: il l'a fait à propos du vote des étrangers. De même, les conseils administratifs de différentes communes se sont insurgés contre les reports de charges, et cela a quand même eu un effet!

Voyez-vous, Mesdames et Messieurs, j'aurais été d'accord avec vous si le Conseil administratif avait menti dans ce qu'il a dit aux gens auxquels il s'est adressé. Mais il n'a pas menti. Et la question que je me pose, au terme de cette réflexion, est celle-ci: de quoi avez-vous peur, vous, les partis de l'Entente, par rapport à la prise de parole du Conseil administratif? Nous, à gauche, nous savons ce que nous craignons: nous avons peur que des prestations, notamment sociales et culturelles, soient attaquées dès le 28 septembre, parce qu'il faudra bien trouver ces 40 millions, qui ne sont pas rien! Nous voyons très bien le problème et, puisque certains demandaient tout à l'heure au Conseil administratif de diriger la Ville, je dirai qu'il l'a fait en anticipant. Par rapport à des mesures qui seraient possiblement prises et qui seraient dommageables, il a anticipé et il a ainsi dirigé valablement cette cité. Encore une fois, ce qui m'interpelle le plus, au terme de cette soirée, c'est la peur sous-jacente à l'ensemble de vos propos, Mesdames et Messieurs de l'Entente.

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

M. Christian Lopez Quirland (S). Madame la présidente, vous transmettez mes remerciements à mon collègue et ami M. Pattaroni. Merci de nous conseiller de renouveler la pensée socialiste! C'est vraiment la meilleure: renouveler la pensée socialiste, comme si c'était nous qui avons mis l'économie dans le chaos où elle est aujourd'hui, comme si c'était les socialistes qui licenciaient les travailleurs par milliers dans le monde, y compris à Genève!

Ceux qui devraient renouveler leur pensée aujourd'hui, ce sont plutôt les bancs de l'Entente et surtout nos amis libéraux, parce que cela fait des années qu'ils nous rabâchent le même discours! Cela fait des années qu'ils défendent une espèce de cercle vertueux – qui est pour nous un cercle vicieux – consistant à baisser les impôts pour soi-disant relancer l'économie. On baisse les impôts et ensuite on s'attaque aux prestations sociales, à la santé, à la culture... Aujourd'hui, ils reviennent avec le même discours et, demain, il nous faudra choisir quelles prestations couper. C'est votre discours qu'il faut renouveler, Mesdames et Messieurs, et non pas la pensée socialiste.

Ensuite, j'entends répondre à M. Fiumelli, qui disait que le social, c'était le Canton et non la Ville. Cher collègue, ce n'est pas la vision socialiste que de rester les bras croisés, sans rien faire pour les concitoyens et concitoyennes de cette ville. Notre magistrat, depuis des années, fait de son mieux pour augmenter les places de crèche, pour assurer des prestations sociales à nos aînés qui en ont bien besoin... Pour la jeunesse, nous venons de voter un grand projet qui sera géré par la Boîte à boulots. Et quand M. Barbey s'étonne que nous assumions cette pensée-là, eh bien oui, nous l'assumons! Nous l'assumons parce que nous ne voulons pas rester les bras croisés, parce qu'il va falloir faire des choix, parce que nous voulons une ville où il y ait une cohésion sociale, culturelle... Et ne venez pas me rétorquer que nous n'avons pas le monopole de cette vision! En l'occurrence, cette vision-là, ce ne sont malheureusement pas nos amis Verts qui la défendent en ce moment. M. Froidevaux l'a dit: aujourd'hui, il y a une gauche, c'est le Parti socialiste. Nous assumons d'être socialistes et à gauche!

M^{me} Danièle Magnin (L). Ce qui m'a frappée tout au long des débats, c'est le fait que la gauche, de façon générale, était hors sujet. M^{me} Salika Wenger était hors sujet en faisant la comparaison avec la lettre d'un directeur d'organisation internationale adressée aux employés de ladite organisation, pour les informer de l'existence d'un droit politique qu'ils pouvaient exercer. Elle a comparé cela avec une démarche inverse, c'est-à-dire celle du Conseil administratif, qui touche à la liberté de conscience et de vote des employés de la Ville. C'était là la première intervention hors sujet.

Le précédent président de ce Conseil s'est aussi largement exprimé hors du sujet, dans la mesure où il a abordé essentiellement la question de savoir s'il

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

fallait ou non voter une diminution d'impôts, au lieu de chercher à savoir si l'attitude, la lettre du Conseil administratif touchait à l'exercice des droits politiques.

Bref, il me semble essentiel de rappeler à M^{mes} et MM. les conseillers municipaux qu'une décision de justice se respecte, dans un pays démocratique. Et je voudrais répondre à M^{me} Martine Sumi, qui parlait tout à l'heure d'une décision qui «muselait» les conseillers administratifs. Elle a même mis en doute l'intégrité du juge. Or il s'agit d'un collègue de juges, soit cinq magistrats, dont l'un présenté par les Verts, qui sont ce soir, à mon avis, les plus neutres par rapport à cette décision.

Je voudrais également revenir sur les propos de M. Deshusses, concernant le fait que M^{me} Spoerri aurait supprimé la police de proximité. C'est en fait une décision interne à la police qui a fait que chaque policier est devenu un policier de proximité. Et, au contraire, M^{me} Spoerri a créé la Task Force Drogue, qui n'est pas seulement une force de répression, mais qui assure aussi un accompagnement et une surveillance.

Je pense qu'il faut vraiment, au lieu de partir dans des débats hors sujet, nous en tenir à la question de savoir si, oui ou non, le Conseil administratif avait et aurait éventuellement, dans le futur, le droit d'influencer un groupe d'électeurs – ici les employés de la Ville. Nous disons qu'il appartient aux partis, aux groupements formés pour cela, de déposer des préavis auprès du Service des votations, afin qu'ils soient ensuite affichés sur les panneaux ad hoc, et non pas à la Ville de faire sa propre petite campagne.

M. Olivier Fiumelli (R). Je voudrais répondre à la question de M. Deshusses: de quoi la droite a-t-elle peur? En réalité, la droite n'a pas peur de grand-chose, elle est juste effarée de la perte de sang-froid du groupe socialiste ce soir! Il est tout de même surprenant d'entendre les attaques personnelles de M. Pignet, qui fait mention de mes qualités professionnelles pour essayer de décrédibiliser mon propos, alors que cela n'a strictement aucun rapport. On entend M. Carasso nous rabâcher l'histoire du référendum sur le paquet fiscal, en oubliant de nous dire qu'il s'agissait d'un référendum lancé par les Cantons dans un cadre légal très précis.

Quant à M^{me} Valiquer Grecuccio, elle évoque le merveilleux rapport de minorité socialiste qui a été déposé au Grand Conseil. En l'occurrence, je lirai juste une phrase de ce rapport de minorité: «Les socialistes critiquent en outre le fait que la franchise pour prise en compte des frais médicaux ait été abaissée à 0,5% du revenu net imposable, contre 1% actuellement, cette mesure constituant un cadeau proportionnel à l'importance des revenus des contribuables.» Voilà

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

l'argument du Parti socialiste! Mais c'est effrayant! Comment pouvez-vous dire que c'est un excellent rapport, alors qu'il contient des arguments aussi lamentables?

Effectivement, un certain nombre de nos concitoyens ne vont pas voir leurs impôts diminuer, puisqu'ils n'en paient pas! Savez-vous que 30 000 ménages à Genève ne paient pas d'impôts? Et c'est sans doute tant mieux, puisque ces gens ont des revenus extrêmement faibles. Mais ils ne pourront évidemment pas profiter des baisses fiscales, puisqu'ils ne paient pas d'impôts! Mesdames et Messieurs, ce n'est pas avec ce type d'argument que vous allez convaincre.

Par ailleurs, nous sommes aussi effrayés par les propos de M^{me} Sumi et de M. Piguët, lorsqu'ils attaquent directement M. Maudet. Les radicaux, de même que toute l'Entente, sont attachés à la collégialité, au respect des institutions. Comment pouvez-vous préjuger de la position de M. Maudet sur cette question? Je vous rappelle que celui-ci n'a jamais pris position sur cette votation. Jamais! Il n'a rien dit sur le sujet, il a juste refusé de signer une prise de position au nom d'un groupement qui s'appellerait «Ville de Genève». Voilà sa seule intervention dans ce débat. M. Maudet est et reste attaché à la collégialité, ce principe fondateur de notre Etat et de la concordance.

Je pourrais donner bien d'autres exemples montrant que le groupe socialiste a perdu son sang-froid et dit n'importe quoi. En l'occurrence, cela nous effare, mais cela ne nous fait pas peur, puisque nous nous réjouissons d'ores et déjà du résultat positif de la votation!

S'agissant des fonctionnaires, tout a été dit, mais j'aimerais encore saluer deux magistrats, soit MM. Mugny et Pagani qui, contrairement aux deux magistrats socialistes, n'ont pas fait de propagande électorale au sein de leur département. Aucun employé dans ces deux départements n'a signé cette prise de position. Nous saluons donc le bon sens des magistrats Mugny et Pagani sur ce sujet.

Enfin, j'oubliais une dernière chose: contrairement à ce que prétendait M. Piguët, je n'ai jamais souhaité augmenter le centime additionnel en Ville. J'ai simplement dit que la valeur du centime avait augmenté de 60% depuis 1996, et j'attendais qu'on me démontre qu'on vit mieux qu'en 1996, mieux à hauteur de 60%! Cela pour dire que des mesures d'économies pourraient être prises sans toucher aux prestations de la Ville, puisque celles-ci, à part l'augmentation des places de crèche, n'ont pas changé depuis 1996. Dans ces 60%, il y a bien 40 millions d'économies possibles, que nous trouverons lors des débats budgétaires.

M^{me} Isabelle Brunier (S). C'est un fait connu, c'est presque même une banalité, en tout cas c'est une histoire que j'entends depuis longtemps: dans certains

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

pays en voie de développement, où les personnes ont pour première préoccupation de se nourrir, des politiciens peu scrupuleux, en campagne électorale, font distribuer des sacs de riz et autres denrées pour obtenir des voix.

J'ai l'impression que malheureusement, à Genève, il s'est passé un peu la même chose en début d'été. Une majorité du législatif cantonal a malheureusement décidé, comme par hasard en pleine année des hannetons, d'agir de la même manière. Il a choisi, à travers un paquet cadeau mal ficelé de lois purement électoralistes, de distribuer du vent aux familles – car en fait c'est bien de cela qu'il s'agit – et un vrai bouclier fiscal aux plus riches. En accomplissant ce hold-up électoral, ils ont érigé en système une forme, on pourrait presque dire de corruption, en tout cas de captation des électeurs, à qui on fait miroiter des leures, des baisses dont en réalité la majorité des citoyens ne verra pas la couleur. Et c'est moralement extrêmement grave.

En plus, comme cela vient du gouvernement cantonal, on peut dire que l'artillerie lourde a été déployée, puisque la majeure partie du livret que les électeurs reçoivent, à part la prise de position de la Ville, appuie en fait la position gouvernementale. C'est la raison pour laquelle, dans ce cadre, le combat de la Ville est en fait celui de David contre Goliath. Personnellement, et le Parti socialiste avec moi, j'espère que, comme dans le mythe, notre fronde trouvera sa cible, et que David – non pas Hiler, mais David... – abattra Goliath! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Louis Fazio (S). Madame la présidente, j'aimerais relever un fait. L'Entente, ce soir, nous donne des leçons de bonne gestion et de procédure, mais les mêmes milieux, il y a presque une année, nous ont entraînés dans la pire crise financière que le monde occidental ait connue! A cette occasion, ils ne se sont pas gênés de se tourner vers l'Etat, c'est-à-dire tous les contribuables, pour obtenir une garantie de 64 milliards en une nuit, afin de sauver les banques. Personne, dans les partis de droite, que ce soit au niveau municipal, cantonal ou national, ne s'est ému de cette situation, ne s'est interrogé sur la faillite du système bancaire ou sur les questions de procédure, au moment d'octroyer ces garanties et le prêt de 12 milliards à l'UBS!

J'aimerais encore souligner que ceux qui prétendent défendre le pouvoir d'achat en demandant une baisse d'impôts, ceux-là, nous ne les entendons jamais, mais alors jamais!, demander aux milieux immobiliers de baisser les loyers, demander aux assurances et aux banques de briser leur cartel et de baisser leurs tarifs, afin d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages... Bref, comme elle en a l'habitude, l'Entente demande toujours aux petits de supporter ses erreurs. Voilà pourquoi je remercie et félicite ce soir le Conseil administratif pour sa politique de défense des plus faibles! (*Applaudissements.*)

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

M. Rémy Burri (R). Je ne peux m'empêcher de relever deux choses. Je trouve particulièrement grossiers les propos de M. Piguët, qui qualifie le débat que nous avons depuis une heure et demie de clownesque, même si, venant de sa part et connaissant l'expertise qu'il a sur le sujet, nous pourrions presque être flattés... (*Exclamations et rires.*) La deuxième intervention qui me choque encore plus, c'est celle de M^{me} Brunier, qui ose, on ne peut plus grossièrement, comparer la baisse d'impôts objet de la prochaine votation à la distribution de sacs de riz dans des pays où règne la famine. Je trouve cela tout simplement honteux!

Cela dit, ce débat, même s'il est long, aura au moins eu le mérite de réunir une majorité sur certaines des invites que nous avons rédigées. Nous avons quand même pu comprendre qu'une majorité du Conseil municipal soutient cette baisse d'impôts et permettra ainsi à des couples mariés et à des familles monoparentales de bénéficier de baisses substantielles.

Nous remarquons aussi qu'une majorité est prête à condamner la prise de position du Conseil administratif, au nom de la Ville de Genève, sur ce sujet. Une majorité est prête à condamner l'utilisation de fonctionnaires, je dis bien l'utilisation et non pas l'implication, car il s'agit bien d'utilisation du personnel, voire de manipulation et de chantage.

Enfin, quatrièmement, la demande que notre résolution soit placardée dans le *Vivre à Genève* est la réponse du berger à la bergère: pourquoi ne pas utiliser les mêmes moyens que ceux que nous dénonçons?

Pour conclure, je dirai que nous, les résolutionnaires, sommes prêts à accepter les amendements proposés par le groupe des Verts, à savoir retirer la première et la dernière invite. Nous acceptons aussi les modifications de vocabulaire proposées par M. Buschbeck.

(La présidence est reprise par M^{me} Vera Figurek, présidente.)

M. Alexandre Chevalier (L). Je pensais intervenir sur les amendements des Verts pour confirmer, comme mon collègue radical, que le groupe libéral votera la suppression de la première et de la dernière invite, ainsi que les corrections de vocabulaire.

Cela dit, en écoutant le débat, je me pose un certain nombre de questions, la première étant de comprendre de quoi on parle et de savoir qui fait quoi. Nous avons bien compris qu'un certain nombre de candidats putatifs ou déclarés au Conseil administratif ou au Grand Conseil faisaient campagne ce soir. Cela, c'est clair. C'est le jeu électoral, c'est normal et, dans ce sens, nous comprenons l'attitude du groupe socialiste. En revanche, je suis outré des propos de la cheffe

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

du groupe socialiste, M^{me} Brunier, et de sa comparaison entre les élections africaines et la baisse d'impôts proposée à Genève. Ces propos sont indignes de la démocratie et d'un parti gouvernemental! D'habitude, M. Deshusses nous fait la morale sur ce genre de dérapages, lorsqu'ils viennent des bancs de la droite.

Ces propos sont d'autant plus choquants que la politique soutenue ici par les socialistes, soyons francs, c'est la politique de la peur et du chantage! Cela a été suffisamment dit, je ne vais pas le répéter, à propos de la lettre qui a été envoyée aux employés de la Ville par les responsables de départements ici présents. Mais c'est clairement aussi la politique du chantage qui a été utilisée dans la campagne de communication qu'avait entamée le Conseil administratif, et que la justice a stoppée.

Gouverner, c'est prévoir, Madame et Messieurs les conseillers administratifs. En politique, même au risque d'être impopulaires, on doit faire des choix. Or le Conseil administratif, il nous l'a montré notamment en matière budgétaire et nous en parlerons plus tard, est incapable de faire des choix. En attendant, il fait la politique du chantage et de la peur, et cela est honteux!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, il y a beaucoup de verbiage et de confusion dans ce débat. Notre résolution était simple, elle en appelait à une clarification des rôles, à un rappel à l'ordre, mais nous avons pratiquement fait le débat du budget qui figure au point 9 de l'ordre du jour.

Tout à l'heure, M. Deshusses soulignait que cet ordre du jour était assez long et, pour gagner du temps, il nous a parlé des hannetons et de sa grand-mère... Ensuite, M. Fazio nous a parlé de la crise mondiale et de la responsabilité de l'Entente dans ladite crise... Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif faisait déjà rire, voire pleurer par l'attitude qu'il a eue dans cette affaire. Eh bien, nous ici, nous ne gagnons pas au change s'agissant de la qualité de nos débats! Je ne peux que le regretter, et j'en appelle à la raison pour que nous mettions fin à ce débat. Le Parti démocrate-chrétien adhérera aux propositions d'amendements faites par les Verts. Nous sommes d'accord d'aller dans leur sens et de faire une concession par rapport au texte de base que nous avons rédigé avec nos amis de l'Entente.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je dois dire que plus rien ne m'étonne en politique... Je pense ici d'abord aux Verts, ainsi qu'aux amendements qu'ils ont présentés. Ils ont accepté la baisse d'impôts, ils participent à la campagne et argumentent pour cette baisse d'impôts. Par ailleurs, ils votent le déclassement de terrains appartenant à la Ville dans la perspective de les vendre pour rembourser

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

la dette. Je dois dire qu'il y a là quelque chose qui ne fonctionne plus très bien. D'une part, ils sont d'accord qu'il y ait une baisse de rentrées, mais néanmoins, conscients qu'il y a quelques difficultés et qu'il faut rembourser la dette, sauf à payer très cher nos emprunts, ils sont en train de vendre les bijoux de famille!

Ensuite, je voudrais dire une deuxième chose. Dans ce dossier, les familles ont bon dos. J'adore entendre l'Entente me parler des familles, qui vont bénéficier de ces baisses d'impôts miraculeuses. Parfait! Mais savez-vous, Mesdames et Messieurs, que 50% des familles ne bénéficieront de rien du tout? Que seuls les revenus au-dessus de 250 000 francs vont bénéficier d'une véritable baisse, de l'ordre de 6000 francs? Et savez-vous combien coûte un aspirateur? Cela doit bien coûter 150 ou 200 francs pour un modèle bas de gamme. Eh bien, je peux vous garantir qu'une famille avec un revenu de 70 000 francs n'aura même pas les moyens de s'acheter un aspirateur bas de gamme avec l'argent qu'elle aura économisé. C'est-à-dire qu'elle aura peut-être 100 francs de baisse d'impôts.

Tout à l'heure, M. Pattaroni, démocrate-chrétien, a fait une intervention tout à fait intéressante. Il nous a expliqué que les familles préféreraient avoir plus d'argent à leur disposition et que cela ne les gênerait pas de manquer de places de crèche. Là, il faudra que M. Pattaroni m'explique comment, avec un gain de 100 francs par an, les parents pourront se passer de crèches, alors qu'ils devront aller gagner ne serait-ce que de quoi entretenir l'enfant, qui n'aura pas de place en crèche! Ce n'est en tout cas pas avec une économie de 100 francs qu'ils pourront s'en sortir!

Pour ma part, je veux bien qu'on dise tout et son contraire, qu'on s'occupe des familles et qu'on baisse les impôts sur le capital. Je veux bien qu'on nous dise que les familles sont bien loties, qu'à Genève on vit bien et même trop bien, qu'il y a trop de fonctionnaires, et en même temps qu'on nous dise – nous l'entendons très régulièrement sur les bancs de l'Entente – qu'il n'y a pas assez de propreté, de sécurité, ceci, cela... On émet ces critiques en permanence, mais on ne veut pas donner les moyens à notre collectivité de remplir ses fonctions. Or ses fonctions, quelles sont-elles? Pourquoi avons-nous été élus? Pour défendre un parti, une idéologie, une histoire, un point de vue? Non, je ne crois pas que les citoyens nous aient élus pour cela. Ils nous ont élus pour faire en sorte que dans cette ville, à Genève, il fasse relativement bon vivre. Or je n'ai pas l'impression qu'avec cette baisse d'impôts, qui arrive à point nommé pour les élections – à cet égard, l'Entente a beau jeu de reprocher à l'Alternative de faire campagne ici, sachant qu'elle-même n'a plus besoin de faire campagne, puisqu'elle prétend enrichir la population! – je n'ai donc pas l'impression que les familles vont vivre merveilleusement bien. Il faut arrêter de raconter n'importe quoi!

Soyons clairs: cette baisse d'impôts ne profitera qu'aux revenus les plus élevés. J'espère que la population issue de milieux plus modestes et qui a l'intention

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

de voter pour son propre bien-être ne commettra pas l'erreur de croire à ce conte de fée que raconte l'Entente, selon lequel moins on paie d'impôts mieux on vit!

Je ne sais d'ailleurs pas d'où vient cette théorie. En effet, si la baisse d'impôts, il y a quatre ans, n'a pas eu de véritables répercussions, c'est parce que nous sommes entrés dans une phase économique extrêmement performante. Cela a été un hasard et un heureux hasard. Depuis, malheureusement, il y a eu la crise dont a parlé tout à l'heure M. Fazio de façon remarquable. Et il est effectivement vrai que l'Entente fait partie de ceux qui ont soutenu cette économie tellement performante que nous allons la payer pour les vingt ans qui viennent!

Mais revenons à nos moutons! Il y a eu des maladresses de la part du Conseil administratif, nous en convenons. Néanmoins, il y a quand même une chose qui restera, et c'est pourquoi je suis, d'une certaine manière, assez contente. Le Conseil administratif a eu le courage de dénoncer une contre-vérité, de dire non, ce qu'on vous raconte est une fable, il n'y aura pas de baisse d'impôts pour les familles. Par contre, pour les familles les plus modestes, il est probable – je dis probable pour rester optimiste – que leur situation va se dégrader. De plus, on ne relance pas la consommation – puisque relancer l'économie par la consommation est le credo libéral – on ne relance pas la consommation en faisant faire aux familles une économie de 100 francs!

M^{me} Martine Sumi (S). Je tiens à préciser quelques points. En fait, c'est bien parce que je respecte nos institutions que je les crois améliorables, et que je m'autorise aussi à les critiquer quand il y a de quoi. Je ne connais pas assez le fonctionnement de nos tribunaux pour pouvoir l'expliquer aussi finement que ma préopinante. Mais ce n'est pas parce que je ne connais pas parfaitement le sujet que je n'ai pas le droit d'avoir un avis. On a le droit de ne pas tout connaître, et je pense même que c'est parfois mieux!

Cela dit, j'en connais quand même assez pour savoir que nos tribunaux sont très engorgés, et il me paraît presque suspect que le Tribunal administratif se soit lancé aussi rapidement dans le traitement de cette question. La justice n'est, hélas, pas toujours juste et c'est en tout cas elle qui décide des causes qu'elle souhaite traiter en priorité. Ainsi, je peux donner un exemple récent – l'affaire a paru dans la presse et je ne trahis donc rien – où, dans le cas d'un employé qui a été réduit en esclavage pendant des années, la justice de Genève a mis quatorze ans pour rendre sa décision! Pour ma part, je trouve donc qu'on a le droit de s'interroger.

Par rapport au deuxième reproche qui m'a été fait, je tenais à dire que je n'ai pas critiqué M. Maudet. Je ne sais pas où vous avez entendu cela... Moi, je crois justement que M. Maudet, lui aussi, est quelqu'un de bon sens, qui veut défendre la partie du budget qui le concerne, et je pense qu'il peut avoir l'intelligence

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation
concernant la baisse d'impôts

d'évoluer, comme tout bon radical soucieux de la qualité du service public. Enfin, pour ne rien vous cacher, je préciserai que mon père était radical. Je pense donc que tout le monde est perfectible.

Maintenant, j'en viens à un élément plus important par rapport au sujet qui nous préoccupe. Je ne comprends pas que vous puissiez contrer la position des socialistes en disant que des dizaines de milliers de personnes dans ce canton ne paient pas d'impôts. Mais, Mesdames et Messieurs, c'est d'une tristesse! Vous rendez-vous compte que des gens dans ce canton sont tellement mal payés, sont au chômage, vivent dans des conditions si difficiles qu'ils ne peuvent même pas participer au bien-être de la collectivité? Le Parti socialiste refusera la LIPP, justement parce que cette population-là souffrira encore plus des diminutions de prestations. Le Parti socialiste est à côté de ces personnes et c'est pourquoi il souhaite amender les trois premières invites de la résolution de la manière suivante:

Projet d'amendement

- «– déclare soutenir les démarches d'information du Conseil administratif auprès de la population;
- »– laisse le Conseil administratif gérer les moyens utiles à cette information;
- »– permet au Conseil administratif de signer toute information sous la signature «Ville de Genève».

La dernière invite reste inchangée. Je dépose cet amendement sur votre bureau, Madame la présidente.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste a pris bonne note que l'Entente, après nous avoir fait une grande leçon de morale, a tout bêtement décidé de supprimer deux invites de sa propre résolution, pour obtenir le soutien du groupe des Verts. Nous en avons pris bonne note et nous en tirerons toutes les conclusions possibles. Nous en profitons pour demander que tous les votes, point par point, se fassent à l'appel nominal.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, près de deux heures trente pour arriver enfin à un peu de sagesse du côté de l'Entente, libéraux, radicaux et démocrates-chrétiens. Entente municipale à qui j'avais proposé de supprimer les deux invites qu'ils viennent d'accepter de supprimer... Voilà, tout arrive! Ces gens étaient sur «le chemin d'Annemasse», comme disait l'autre, et ils ont enfin vu la lumière! Nous voterons donc la résolution amendée telle que je l'avais proposée à l'origine. (*Applaudissements.*)

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation
concernant la baisse d'impôts

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, voilà deux heures et demie que le Conseil administratif vous écoute argumenter, contre-argumenter, être d'accord ou non, décliner à plusieurs voix une argumentation d'appui à la position du Conseil administratif, ou au contraire de défiance et de critique. Vous en avez également profité pour parler largement du projet qui sera soumis en votation le 27 septembre prochain, certains et certaines l'appelant de leurs vœux, d'autres le décrivant et montrant les impacts, les effets concrets qu'il aurait sur la population.

J'avoue que c'est avec beaucoup de plaisir que je vous ai vus vous parler, vous écouter, argumenter, opiner, enfin faire la démocratie, les uns et les autres, tous ensemble. Même si certains d'entre vous l'ont trouvé long, vous avez fait le débat politique. Je pense que dans un parlement, ou dans un délibératif pour reprendre la nuance du groupe socialiste, c'est aussi ce que l'on attend de vous: parler, avancer vos valeurs, vos projets de société, exprimer des opinions, qui vont parfois dans le même sens et parfois non, faire la synthèse ou l'antithèse... En tout cas, durant deux heures et demie vous avez fait vivre la démocratie, et nous vous avons écoutés.

Nous, Conseil administratif, n'avons pas le droit de nous exprimer sur le fond des sujets que vous avez abordés. Nous n'avons pas la liberté que vous avez, je le déplore, mais je me plierai à la règle. La seule chose que je puisse faire ce soir, c'est vous remercier d'avoir fait vivre la démocratie et, pour certains d'entre vous, d'avoir suivi et appuyé la position du Conseil administratif de la Ville de Genève.

La présidente. Nous passons au vote. M^{me} Valiquer Grecuccio a demandé que tous les votes aient lieu à l'appel nominal. Cette demande est-elle soutenue par quatre conseillers au moins? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Nous commençons donc par voter les amendements du groupe socialiste présentés par M^{me} Sumi.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M^{me} Sumi modifiant la première invite est refusé par 45 non contre 22 oui.

Ont voté non (45):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Edgar Bordier (R), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Simon Brandt (R), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Oli-

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation
concernant la baisse d'impôts

vier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Miguel Limpo (Ve), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Salvatore Vitanza (R), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (22):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M. Grégoire Carasso (S), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Thierry Piguet (S), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Miltos Thomaidis (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):

M. Jacques Baud (UDC), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Roland Crot (UDC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Silvia Machado (S), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Olivier Tauxe (UDC).

Présidence:

M^{me} Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M^{me} Sumi modifiant la deuxième invite est refusé par 46 non contre 20 oui.

Ont voté non (46):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Edgar Bordier (R), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Simon Brandt (R), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC),

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation
concernant la baisse d'impôts

M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genechand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Miguel Limpo (Ve), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Salvatore Vitanza (R), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (20):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M. Grégoire Carasso (S), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Thierry Piguet (S), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Miltos Thomaidis (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (13):

M. Jacques Baud (UDC), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Roland Crot (UDC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Silvia Machado (S), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S).

Présidence:

M^{me} Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M^{me} Sumi modifiant la troisième invite est refusé par 44 non contre 22 oui.

Ont voté non (44):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Edgar Bordier (R), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Simon Brandt (R), M. Georges Breguet (Ve),

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation
concernant la baisse d'impôts

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Miguel Limpo (Ve), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Salvatore Vitanza (R), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (22):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M. Grégoire Carasso (S), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Thierry Piguet (S), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Miltos Thomaidis (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (13):

M. Jacques Baud (UDC), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Roland Crot (UDC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Silvia Machado (S), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Olivier Tauxe (UDC).

Présidence:

M^{me} Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

La présidente. Nous votons maintenant les amendements du groupe des Verts présentés par M. Buschbeck.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Buschbeck supprimant la première invite est accepté sans opposition (65 oui et 3 abstentions).

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation concernant la baisse d'impôts

Ont voté oui (65):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Edgar Bordier (R), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Simon Brandt (R), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Miguel Limpo (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Thierry Piguet (S), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Miltos Thomaidis (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Salvatore Vitanza (R), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Se sont abstenus: (3):

M. Grégoire Carasso (S), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Martine Sumi (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M. Jacques Baud (UDC), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Roland Crot (UDC), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Silvia Machado (S), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Olivier Tauxe (UDC).

Présidence:

M^{me} Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Buschbeck supprimant la quatrième invite est accepté sans opposition (62 oui et 6 abstentions).

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation
concernant la baisse d'impôts*Ont voté oui (62):*

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Edgar Bordier (R), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Simon Brandt (R), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Miguel Limpo (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Thierry Piguet (S), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Miltos Thomaidis (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Salvatore Vitanza (R), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Se sont abstenus: (6):

M. Christophe Buemi (S), M. Grégoire Carasso (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Martine Sumi (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M. Jacques Baud (UDC), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Roland Crot (UDC), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Silvia Machado (S), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Olivier Tauxe (UDC).

Présidence:

M^{me} Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Buschbeck modifiant la deuxième invite est accepté par 46 oui contre 15 non (7 abstentions).

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation
concernant la baisse d'impôts

Ont voté oui (46):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Edgar Bordier (R), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Simon Brandt (R), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Miguel Limpo (Ve), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Salvatore Vitanza (R), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté non (15):

M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M. Grégoire Carasso (S), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Thierry Piguet (S), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Martine Sumi (S), M. Miltos Thomaidis (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S).

Se sont abstenus: (7):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M. Jacques Baud (UDC), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Roland Crot (UDC), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Silvia Machado (S), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Olivier Tauxe (UDC).

Présidence:

M^{me} Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation
concernant la baisse d'impôts

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Buschbeck modifiant la troisième invite est accepté
par 45 oui contre 17 non (6 abstentions).

Ont voté oui (45):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Edgar Bordier (R), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Simon Brandt (R), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Miguel Limpo (Ve), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Georges Queloiz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Salvatore Vitanza (R), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté non (17):

M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M. Grégoire Carasso (S), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Thierry Piguet (S), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Martine Sumi (S), M. Miltos Thomaidis (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT).

Se sont abstenus: (6):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M. Jacques Baud (UDC), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Roland Crot (UDC), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Silvia Machado (S), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Olivier Tauxe (UDC).

Résolution: prise de position du Conseil administratif sur la votation
concernant la baisse d'impôts

Présidence:

M^{me} Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, la résolution amendée est acceptée par 46 oui contre 22 non.

Ont voté oui (46):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Edgar Bordier (R), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Simon Brandt (R), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Miguel Limpo (Ve), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Salvatore Vitanza (R), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté non (22):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M. Grégoire Carasso (S), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Thierry Piguet (S), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Miltos Thomaidés (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M. Jacques Baud (UDC), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Roland Crot (UDC), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Silvia Machado (S), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Olivier Tauxe (UDC).

Présidence:

M^{me} Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal:

- regrette toute prise de position du Conseil administratif au nom de la Ville de Genève lors d'une votation cantonale ou fédérale sans l'accord formel du Conseil municipal;
- déplore l'utilisation de fonctionnaires municipaux pour tout acte qui met en danger les principes de neutralité politique et d'impartialité figurant dans les statuts de la fonction publique.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1214
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1214
3. Résolution du 15 septembre 2009 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Edgard Bordier, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Adrien Gene-cand, Salvatore Vitanza, M ^{mes} Anne-Marie Gisler, Patricia Richard, Fabienne Aubry Conne, MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Jean-Marc Froidevaux, Georges Queloz, Jean Sanchez, Armand Schweingruber, M ^{mes} Renate Cornu, Linda de Coulon, Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre, Robert Pattaroni, M ^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez: «Le Conseil municipal rappelle à l'ordre le Conseil adminis-tratif dans le cadre de la votation cantonale du 27 septembre 2009» (R-123)	1214
4. Propositions des conseillers municipaux	1263
5. Interpellations	1263
6. Questions écrites	1263

La mémorialiste:
Marguerite Conus